



Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI)

Territoire à Risque Important d'Inondation (TRI) de Mende-Marvejols

Document présenté en Commission de Bassin Adour-Garonne le 12 septembre 2017.

Édition juillet 2017

**Document réalisé par l'Entente Interdépartementale du Bassin du Lot
avec la participation active des groupes techniques
et après concertation des parties prenantes de la stratégie locale
sur la première moitié de l'année 2017.**

Sous la présidence de Monsieur le Préfet de Lozère, Hervé MALHERBE
Monsieur René-Paul LOMI, Directeur de la DDT48
Monsieur Olivier ALEXANDRE, Chef du Service Sécurité Risques Energie et Construction (DDT48/SREC)
Monsieur Dominique GUIRALDENQ, Chef d'unité Prévention des Risques (SREC/PR)
Monsieur Philippe MARTIN, Chargé d'études risques (DDT48/MEN)
Monsieur Florian VANNIENWENHOVE, Chargé de mission inondation à l'Entente
Interdépartementale du bassin du Lot.

Sommaire

Liste des abréviations	4
Liste des figures	5
Liste des tableaux	5
I - Contexte	7
1 - Le cadre réglementaire	7
2 - La mise en œuvre de la directive inondation	9
3 - Le périmètre de la stratégie locale	10
4 - Gouvernance	12
4.1 - Mise en œuvre de la SLGRI	12
4.2 - La gouvernance sur le territoire de la SLGRI	13
4.3 - La gouvernance à l'échelle du bassin versant : organiser les acteurs et les compétences...	14
II - Présentation générale du périmètre de la SLGRI	16
1 - Les caractéristiques physiques	16
1.1 - Géomorphologie et hydrographie	16
1.2 - Conditions climatiques	18
2 - Le risque inondation	19
2.1 - Définir la notion de risque inondation	19
2.2 - Type de crues sur le territoire	20
2.3 - Événements historiques	20
III - Diagnostic approfondi du territoire	23
1 - Démographie	23
2 - Occupation du sol	24
3 - Enjeux	25
3.1 - Part de la population en zone inondable	25
3.2 - Impacts sur l'activité économique et les emplois	27
3.3 - Autres enjeux	28
3.4 - Synthèse des enjeux identifiés dans le SPI Lot-Amont	30
IV - Les outils de prévention	33
1 - État des lieux de la connaissance	33
1.1 - Documents cartographiques	33
1.2 - Les PPRI	34
1.3 - Études spécifiques	35
1.4 - Études complémentaires	36
2 - Outils de connaissance et de planification	38

2.1 - Le SDAGE	38
2.2 - Le SAGE.....	38
2.3 - Documents d'urbanisme	39
2.4 - Le PCS et le DICRIM	41
V - Les objectifs de la SLGRI	43
A - Développer la gouvernance	43
B - Connaissance et culture du risque	45
C - Préparation et gestion de crise	49
D - Meilleure prise en compte du risque dans l'aménagement.....	51
E - Gestion des capacités d'écoulement et restauration des zones d'expansion de crue	53
F - Ouvrages de protection	55
Bibliographie.....	61
Liste des annexes.....	62

Liste des abréviations

- ALEPE : Association Lozérienne pour l'Étude et la Protection de l'Environnement
- BD : Base de Donnée
- COTECH : Comité Technique
- DDT : Direction Départementale des Territoires
- DICRIM : Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs
- DREAL : Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
- EDF : Électricité de France
- EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale
- EPCI-FP : Établissement Public de Coopération Intercommunale à Fiscalité Propre
- EPRI : Étude Préliminaire du Risque d'Inondation
- EPTB : Établissement Public Territorial de Bassin
- GEMAPI : Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations
- IGN : Institut National de l'Information Géographique et Forestière
- INSEE : Institut National de la Statistique et des Études Économiques
- IPPC : Integrated Pollution Prevention and Control
- MAPTAM : Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles
- MEDDE : Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie
- NOTRe : Nouvelle Organisation Territoriale de la République
- PAPI : Programme d'Actions de Prévention des Inondations
- PCS : Plan Communal de Sauvegarde
- PGRI : Plan de Gestion des Risques Inondations
- PLU : Plan Local d'Urbanisme
- PNR : Parc Naturel Régional
- PPRI : Plan de Prévention des Risques inondation
- RIC : Règlement d'Information sur les Crues
- SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau
- SAL : Système d'Alerte Local
- SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale
- SCPI : Schéma de Cohérence et de Prévention des Inondations
- SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
- SDIS : Service Départemental d'Incendie et de Secours
- SIDPC : Service Interministériel de Défense et de Protection Civile
- SLGRI : Stratégie Locale de Gestion du Risque d'Inondation
- SMLD : Syndicat Mixte Lot Dourdou
- SNGRI : Stratégie Nationale de Gestion du Risque d'Inondation
- SPI : Schéma de Prévention des Inondations
- SRA : Schéma Régional d'Aménagement
- STEU : Station de Traitement des Eaux Usées
- TRI : Territoire à Risque Important d'inondation
- ZIP : Zone Inondable Potentielle

Liste des figures

Figure 1 : Cadre de la Stratégie Nationale de Gestion du Risque d'Inondation (d'après MEDDE, octobre 2014).	7
Figure 2 : Articulation de la directive inondation en lien avec la Directive européenne cadre sur l'eau (d'après Institution Adour Garonne - SLGRI Dax, avril 2016).	8
Figure 3 : Périmètre des outils de planification pour la gestion des milieux aquatiques sur le bassin versant du Lot.	10
Figure 4 : Périmètre de la stratégie locale de gestion des risques d'inondation (SLGRI).	11
Figure 5 : Carte des EPCI à fiscalité propre sur le périmètre de la SLGRI.	12
Figure 6 : Cartographie des principaux cours d'eau du territoire.	18
Figure 7 : Définition du risque inondation (Source : Rivière des 4 vallées).	19
Figure 8 : Exemples d'hydrogrammes de crue pour l'événement du 4 et 5 novembre 1994 (d'après SCPI Bassin du Lot, 2009).	20
Figure 9 : Débordements du Lot au niveau du Quai Petite Roubeyrolle lors de la crue de décembre 2003 (photo : Association Hors d'Eau).	22
Figure 10 : Crue du Lot en décembre 2003 au niveau du Pont Notre Dame à Mende (photo : Association Hors d'Eau).	22
Figure 11 : Occupation du sol sur le périmètre de la SLGRI	24
Figure 12 : Cartographie montrant l'évolution de la population communale impacté par les 3 scénarii de crues.	26
Figure 13 : Cartographie montrant l'évolution des emplois impactés par les 3 scénarii de crues.	28
Figure 14 : Cartographie des communes de la SLGRI disposant d'un PPRI arrêté et approuvé.	35
Figure 15 : Carte présentant les différentes actions menées sur le territoire au cours du PAPI d'Intention.	37
Figure 16 : Objectifs et sous-objectifs du SAGE Lot Amont sur la thématique des inondations.	39
Figure 17 : État d'avancement des documents d'urbanisme sur la SLGRI de Mende-Marvejols.	40
Figure 18 : Carte présentant l'état d'avancement des PCS au 1er janvier 2017.	42

Liste des tableaux

Tableau 1 : Liste des communes concernées par la SLGRI.	10
Tableau 2 : Types des pluies impactant le bassin du Lot Amont (d'après le SCPI Bassin du Lot, 2009).	18
Tableau 3 : Précipitations moyennes annuelles pour des stations du bassin versant du Lot Amont (d'après le SCPI Bassin du Lot, 2009 et Règlement PPRI Lozère).	19
Tableau 4 : Inventaire des crues marquantes sur la commune de Mende (d'après « Étude Hydraulique Pré-opérationnelle du Lot dans la traversée de Mende », ARTELIA, Dec 2016).	21
Tableau 5 : Population sur les communes du TRI (données : INSEE 2010, Rapport d'accompagnement des cartographies du TRI, 2013).	23
Tableau 6 : Nombre d'habitants permanent impactés pour les 3 scénarii de crues prédéfinies.	25
Tableau 7 : Nombre d'emplois impactés pour les 3 scénarii de crues prédéfinies.	27
Tableau 8 : Liste des STEU >2000 équivalents-habitants présentes sur le TRI (Donnée : DREAL base S3IC).	29
Tableau 9 : Inventaire des campings situés en zone inondable sur le TRI.	29

Tableau 10 : Synthèse des enjeux sur les communes de la stratégie locale (d’après le SPI Lot-Amont, 2010).....	31
Tableau 11 : Inventaire des cartes d’inondation disponibles (d’après le Rapport d’accompagnement des cartographies du TRI, DREAL 2014).	33
Tableau 12 : État d'avancement au 1 ^{er} janvier du PCS et du DICRIM pour les communes de la stratégie.....	41
Tableau 13 : Tableau de synthèse des objectifs, dispositions et pistes d’actions de la SLGRI de Mende-Marvejols.....	60

I - Contexte

1 - Le cadre réglementaire

➤ À l'échelle européenne :

La directive européenne 2007/60/CE du 23 octobre 2007, dite « **directive inondation** » a pour objectif de définir un cadre pour l'évaluation et la gestion globale des risques d'inondations, en vue de réduire les conséquences négatives des crues sur la santé humaine, l'environnement, le patrimoine culturel et l'activité économique.

Cette directive concerne tous les types d'inondation, à l'exception des débordements de réseaux d'assainissement. Son application se voulant être cohérente avec la politique de l'eau, l'échelle de travail définie pour cette directive est le district hydrographique, soit un grand bassin versant ou un groupement de bassins.

➤ À l'échelle nationale :

À l'échelle nationale, la directive inondation a été transposée par la loi dite « **Grenelle 2** » du 12 juillet 2010, précisée par le décret n°2011-227 du 2 mars 2011 relatif à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondations.

Le cadre national fixé par la **Stratégie Nationale de Gestion des Risques d'Inondation (SNGRI)** détermine des priorités à respecter pour donner un sens à la politique nationale.

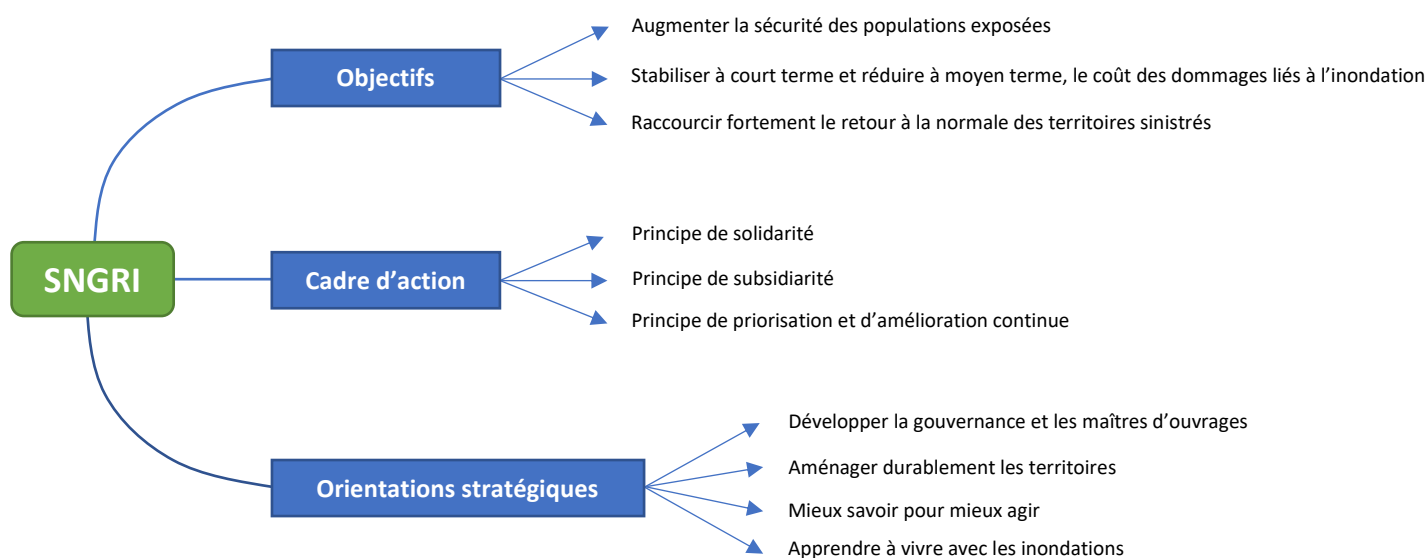


Figure 1 : Cadre de la Stratégie Nationale de Gestion du Risque d'Inondation (d'après MEDDE, octobre 2014).

➤ À l'échelle de grand bassin hydrographique :

Sur chaque grand bassin hydrographique français, un état des lieux du risque d'inondation a été réalisé. Il consiste en une **Évaluation Préliminaire du Risque Inondation (EPRI)** qui a permis d'identifier les secteurs à enjeux et de définir plusieurs **Territoires à Risque Important d'Inondation (TRI)**.

Au terme de cette évaluation préliminaire, ce sont 122 TRI qui ont été identifiés à l'échelle nationale, dont 18 qui concernent directement le district hydrographique Adour-Garonne.

➤ **À l'échelle locale :**

Sur chaque TRI, le **Plan de Gestion des Risques Inondations** (PGRI) du bassin a été décliné en **Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation** (SLGRI) sur un périmètre adapté en fonction des enjeux, des besoins et du territoire.

Le TRI de Mende Marvejols est composé de 16 communes (**Antrenas, Balsièges, Banassac-Canilhac, Barjac, Bourgs-sur-Colagne, Chanac, Cultures, Esclanèdes, La Canourgue, Les Salelles, Marvejols, Mende, Montrodar, Palhers, Saint-Bonnet de Chirac, Saint-Léger de Peyre**). Toutes sont situées dans le département de la Lozère et sont concernées les crues du Lot et de la Colagne.

Ce TRI fait partie du territoire de l'Entente Interdépartementale du bassin du Lot. Cet Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB) qui se compose de 5 départements : Lot-et-Garonne, Lot, Aveyron, Cantal et Lozère est compétent pour l'animation de la SLGRI de Mende Marvejols. L'Entente s'est alors positionnée comme structure porteuse de l'élaboration de la SLGRI pour le TRI de Mende Marvejols.

La Figure 2 ci-dessous reprend de manière schématique les grands principes de l'application de la directive inondation de 2007, ainsi que son articulation entre les différents outils de gestion dans les domaines de l'eau.

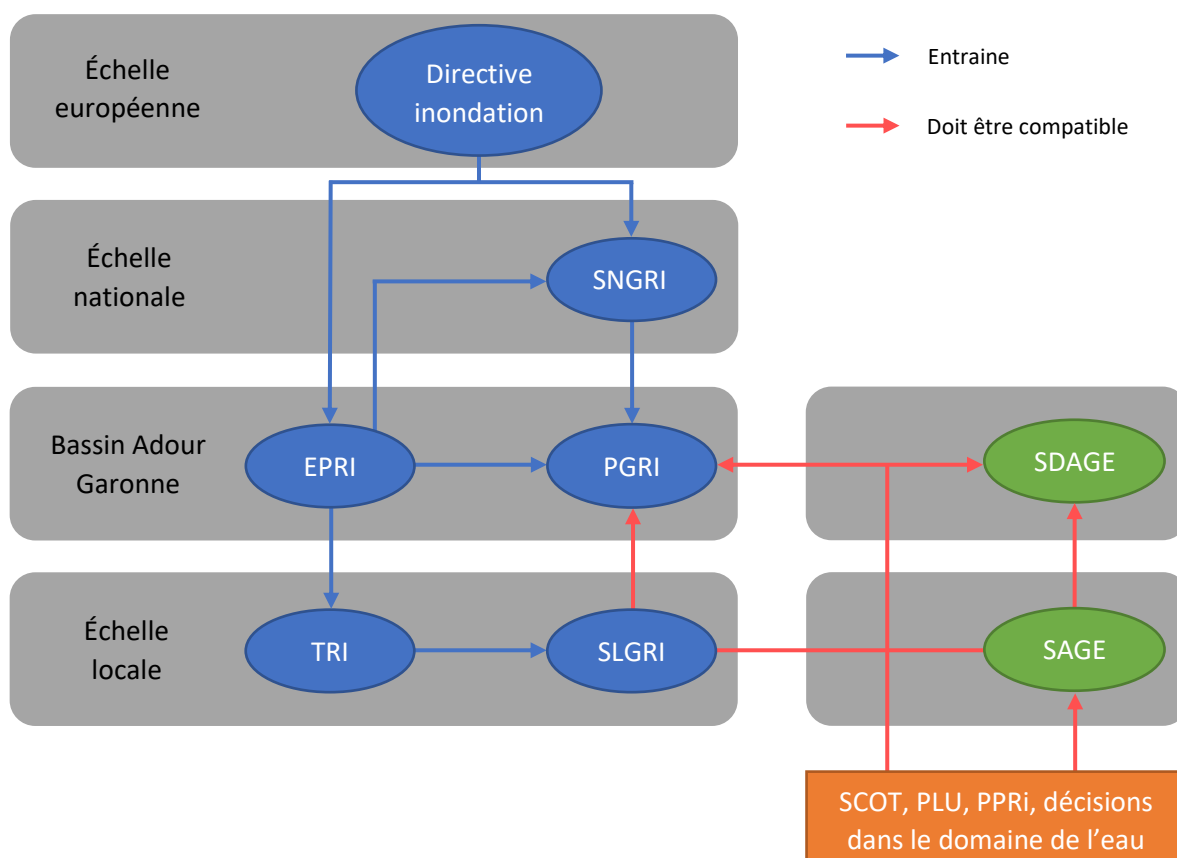


Figure 2 : Articulation de la directive inondation en lien avec la Directive européenne cadre sur l'eau (d'après Institution Adour Garonne - SLGRI Dax, avril 2016).

2 - La mise en œuvre de la directive inondation

Les dates ci-dessous reprennent les différentes étapes clef de la transposition de la directive inondation à l'échelle du bassin hydrographique Adour Garonne.

23 octobre 2007	• Directive 2007/60/CE relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation.
21 mars 2012	• Arrêté du préfet coordonnateur du bassin Adour Garonne arrêtant l'EPRI du bassin Adour Garonne.
27 avril 2012	• Arrêté sur les critères nationaux de caractérisation de l'importance du risque d'inondation.
6 novembre 2012	• Arrêté établissant la liste des territoires dans lesquels il existe un risque d'inondation important ayant des conséquences de portée nationale.
11 janvier 2013	• Arrêté du préfet coordonnateur du bassin Adour Garonne arrêtant la liste des TRI sur le bassin Adour Garonne.
7 octobre 2014	• Arrêté relatif à la SNGRI.
3 décembre 2014	• Arrêté du préfet coordonnateur du bassin Adour Garonne arrêtant les cartes des surfaces inondables et les cartes des risques d'inondation pour les TRI du bassin Adour Garonne.
11 mars 2015	• Arrêté du préfet coordonnateur du bassin Adour Garonne arrêtant la liste des SLGRI, leurs périmètres, leurs délais d'arrêt et leurs objectifs.
1^{er} décembre 2015	• Arrêté du préfet coordonnateur du bassin Adour Garonne arrêtant le PGRI du bassin Adour Garonne.
21 juillet 2016	• Arrêté désignant les parties prenantes concernées par la SLGRI du TRI de Mende Marvejols. • Désignation de la structure porteuse de la stratégie locale (Entente interdépartementale du bassin du Lot, reconnue EPTB).

La SLGRI pour le TRI n'a pas de portée juridique. En revanche, le PGRI apporte un cadre législatif sur les programmes et les décisions dans le domaine de l'eau, de même que sur les Plans de Prévention du Risque Inondation (PPRI) qui doivent être compatibles ou rendus compatibles avec les dispositions du PGRI.

Les documents d'urbanismes, tels que les Schémas Régionaux d'Aménagements (SRA), les Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT) ou les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) doivent également être compatibles ou rendus compatibles avec les objectifs du PGRI. Pour ces mêmes documents approuvés avant l'approbation du PGRI, ceux-ci doivent être mis en conformité et être compatibles dans un délai de 3 ans.

La SLGRI s'inscrit dans la continuité des dispositifs existants, tels que les **Schémas d'Aménagements et de Gestion des Eaux** (SAGE) ou les PPRI. Elle contribue par ailleurs à compléter et à renforcer ces outils, sans pour autant s'y substituer.

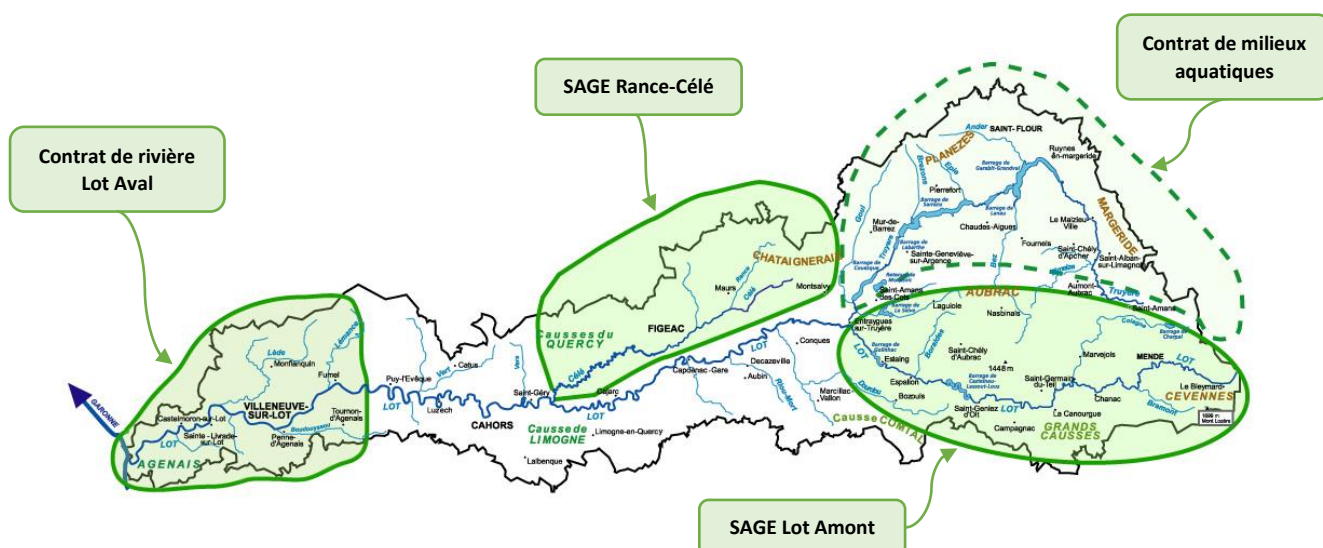


Figure 3 : Périmètre des outils de planification pour la gestion des milieux aquatiques sur le bassin versant du Lot.

3 - Le périmètre de la stratégie locale

Le TRI de Mende Marvejols a été retenu au titre des débordements du Lot et de la Colagne, affluent rive droite du Lot au niveau de Bourgs-sur-Colagne (Les Ajustons). Le périmètre de la stratégie locale a été étendu aux communes situées à l'amont du TRI afin d'assurer une cohérence en termes de gestion du risque d'inondation. En effet, les communes qui ont été intégrées à la stratégie locale sont également exposées au risque inondation à l'échelle d'une même unité hydrographique.

Le tableau ci-après indique les communes présentes dans l'arrêté définissant le périmètre de la SLGRI.

Région	Dénomination de la Stratégie Locale pour le TRI	Nom du TRI Correspondant	Liste des communes concernées par la stratégie locale
Occitanie	Mende-Marvejols	Mende-Marvejols	Allenc, Antrenas, Arzenc-de-Randon, Badaroux, Balsièges, Banassac-Canilhac, Barjac, Bourgs-sur-Colagne, Brenoux, Chadenet, Chanac, Chastel-Nouvel, Cultures, Esclanèdes, Estables, Gabrias, Grèzes, La Canourgue, Lachamp, Lanuéjols, Laubert, Le Born, Le Buisson, Les Salces, Les Salelles, Mende, Marvejols, Mont Lozère et Goulet, Montrodat, Palhers, Pelouse, Peyre en Aubrac, Prinsuéjols Malbouzon, Recoules de Fumas, Ribennes, Rieutort de Randon, Saint-Amans, Saint-Bauzile, Saint-Bonnet de Chirac, Saint-Etienne du Valdonnez, Saint-Gal, Saint-Germain-du-Teil, Sainte-Hélène, Saint-Laurent de Muret, Saint-Léger de Peyre, Saint-Saturnin, Servières

Tableau 1 : Liste des communes concernées par la SLGRI.

D'autres part, une majorité de communes présentes sur le TRI avaient déjà été ciblées comme étant des secteurs à enjeux selon des critères de population, d'infrastructures de gestion de crise, d'infrastructures indispensables, d'activités économiques et de zones naturelles remarquables. Ces communes ont été identifiées dans le **Schéma de Cohérence de Prévention des Inondations (SCPI)**, réalisé à l'échelle de la vallée du Lot et élaboré par l'EPTB Entente Lot. La cartographie de l'identification de ces communes à enjeux se situe en Annexe 3 de ce document.

En plus d'un SAGE porté par un syndicat de rivières sur le territoire concerné (Figure 3), un **Schéma de Prévention des Inondations (SPI)** a également été réalisé sur le Lot Amont.



Périmètre de la SLGRI pour le TRI de Mende-Marvejols

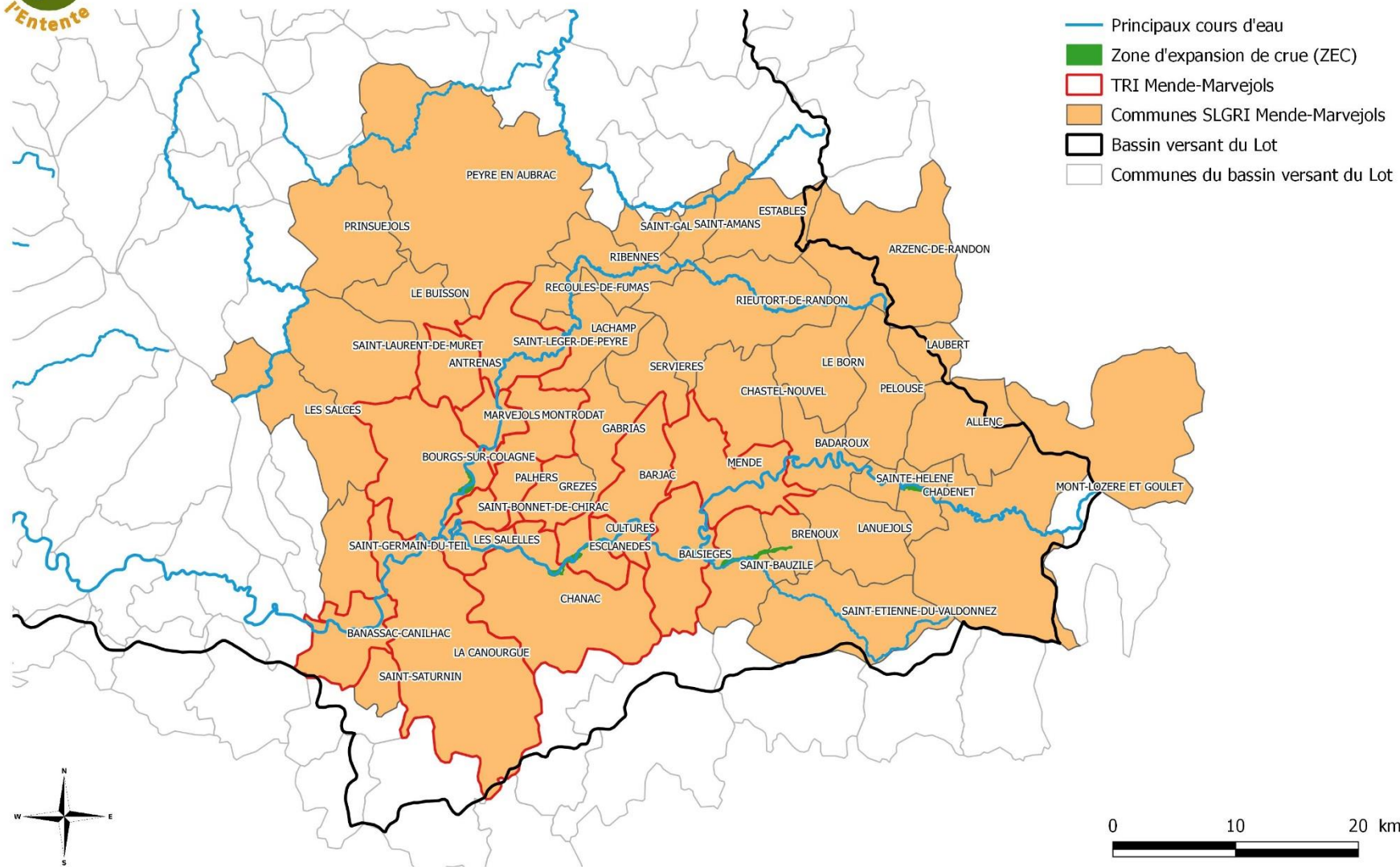


Figure 4 : Périmètre de la stratégie locale de gestion des risques d'inondation (SLGRI).

Ce périmètre concerne également 6 établissements de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI-FP).

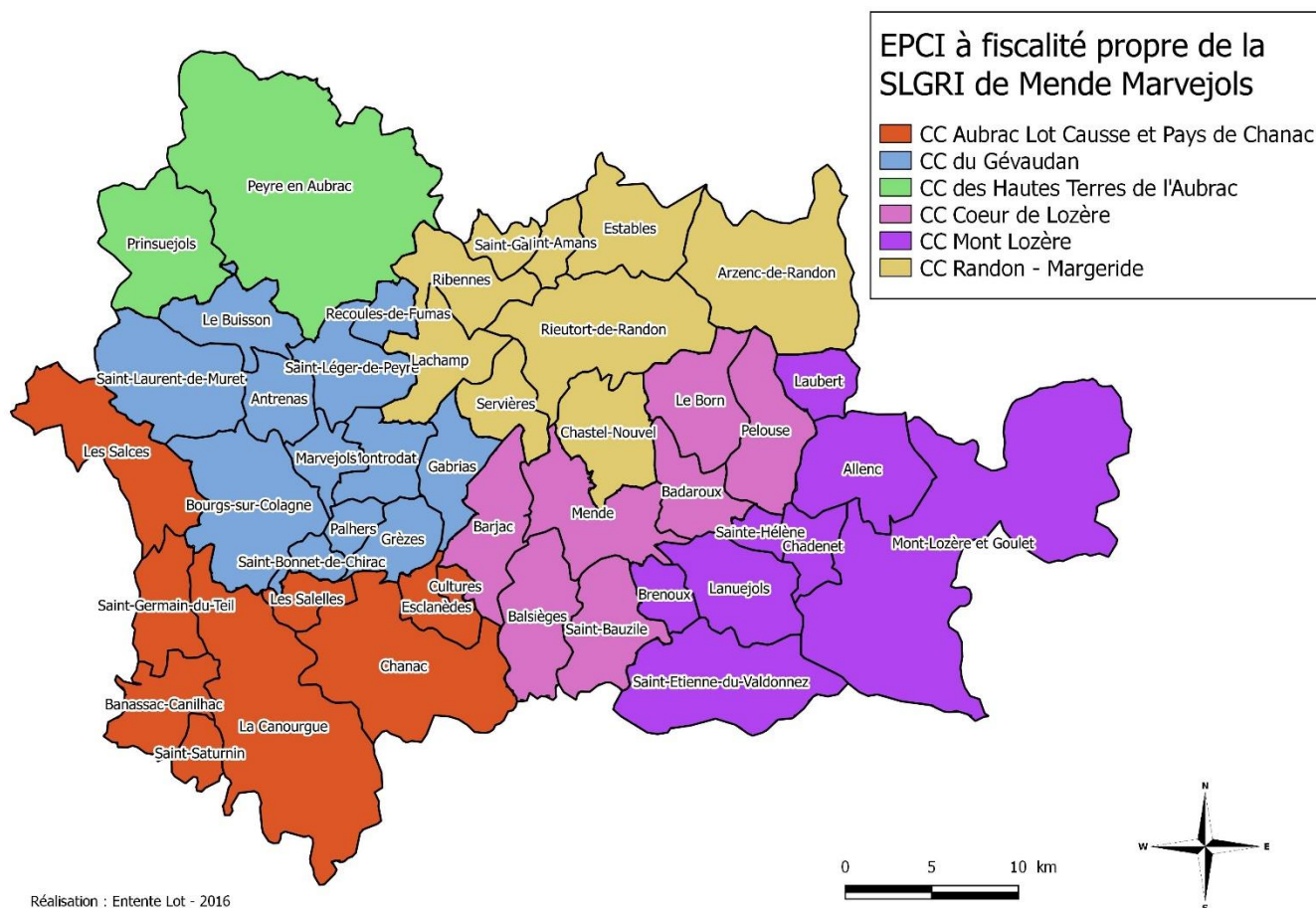


Figure 5 : Carte des EPCI à fiscalité propre sur le périmètre de la SLGRI.

4 - Gouvernance

4.1 - Mise en œuvre de la SLGRI

Afin de mettre en œuvre les dispositions de la SLGRI, celle-ci sera déclinée dans un **Programme d'Actions de Prévention des Inondations** (PAPI) qui sera déposé en fin d'année 2017 et **labellisé** dans le courant de l'année 2018.

Le calendrier d'élaboration de la stratégie locale s'est fait en parallèle du processus d'élaboration du PAPI Complet. Par ce biais, le PAPI est construit en cohérence avec les axes prioritaires des territoires.

L'Entente Interdépartementale du Bassin du Lot est la structure porteuse du PAPI, garantissant ainsi la cohérence des actions découlant de la SLGRI avec les enjeux à l'échelle du bassin versant.

4.2 - La gouvernance sur le territoire de la SLGRI

La stratégie est portée par les élus du territoire concerné et animée par l'Entente Interdépartementale du bassin du Lot. Au préalable et afin de définir le bon périmètre de la stratégie et d'y associer les parties prenantes concernées, plusieurs réunions ont été organisées entre différentes structures.

Parmi ces points d'avancements, on peut noter :

- **30 août 2012** : première réunion d'information des communes concernées par le périmètre du TRI ;
- **31 janvier 2013** : point d'avancement du projet de la SLGRI avec les services de la DREAL, de la DDT et de l'Entente Lot ;
- **Aout 2014** : consultation de la DDT48. L'objectif était de recueillir les avis des parties prenantes à associer à la SLGRI afin de valider le périmètre de la stratégie, les objectifs et la candidature de l'Entente Lot à porter la stratégie ;
- **24 février 2015** : réunion préparatoire entre la DDT48, le SMLD et l'Entente vallée du Lot ayant pour but de définir les documents qui serviront à la réalisation du diagnostic de la SLGRI, mais également de préciser la méthodologie et le planning prévisionnel de réalisation.

La stratégie a ainsi été élaborée en association des parties prenantes réunies au sein :

▪ **D'un groupe de travail initial et d'un comité technique**

GROUPE DE TRAVAIL (20 Avril 2017)	COMITÉ TECHNIQUE (30 mai 2017)
Entente vallée du Lot	GROUPE DE TRAVAIL 20/04/17 +
Etat (DDT48)	6 Intercommunalités du territoire
Syndicat de rivière (SMLD)	SIDPC de la Préfecture 48
Agence de l'eau	Conseil régional Occitanie
Syndicat mixte de Préfiguration du PNR de l'Aubrac	Fédération de pêche de la Lozère
Conseil départemental Lozère	3 Chambres consulaires
SDIS 48	Association française pour la biodiversité
Commission locale de l'eau du SAGE Lot Amont	Association Hors d'eau
EDF	Association ALEPE

Le premier groupe de travail est constitué du syndicat de rivières porteur d'un SAGE et d'un Contrat de rivière en cours d'élaboration, des gestionnaires de crise opérationnels (SDIS), des services de l'État (DTT), du Conseil Départemental, de partenaires financiers du PAPI (Agence de l'Eau et EDF), et de la commission locale de l'eau du SAGE Lot-Amont. L'objectif de cette concertation participative a été de valider le projet de diagnostic sur le périmètre de la SLGRI et d'élaborer les premières « pistes d'actions » à inscrire dans la stratégie.

Le Comité technique convie l'ensemble des EPCI du territoire, la Préfecture, les Chambres consulaires et des acteurs importants de la planification et de l'organisation territoriale aux intérêts divers. L'objectif est de prendre en compte dans la stratégie l'ensemble des besoins manifestés et de concilier les intérêts.

▪ **D'un comité des parties prenantes**

COMITÉ DES PARTIES PRENANTES (29 juin 2017)
COMITÉ TECHNIQUE 30/05/17 + 47 communes du territoire
Préfecture 48
Associations des maires de Lozère
Mission des sociétés d'assurance

Le comité des parties prenantes regroupe l'ensemble des parties prenantes dont les quarante-sept communes du territoire. Le Comité de pilotage avait pour objet de valider le contenu technique des mesures proposées par les différents groupes et cela, avant le passage en commission de bassin.

▪ **Suivi de la mise en œuvre de la SLGRI**

Il est proposé de mettre en place un comité de suivi de la mise en œuvre de la stratégie locale, constitué des parties prenantes définies par l'arrêté préfectoral n°DDT-SREC-2016-203-003 du 21 juillet 2016 (voir Annexe 2). Des riverains ou des personnalités non citées dans l'arrêté pourront se joindre en tant que de besoin. Il se réunira une fois par an afin d'entretenir le lien entre les différents acteurs du territoire.

Le suivi de la mise en œuvre de la SLGRI s'effectuera une fois par an et s'effectuera au travers du COPIL du PAPI Lot. Il est en revanche prévu de réunir le COPIL de la SLGRI lors d'évolutions significatives de l'état des connaissances ou d'évènements nouveaux justifiant une mise à jour ou une révision de la stratégie.

4.3 - La gouvernance à l'échelle du bassin versant : organiser les acteurs et les compétences

A la suite des récentes lois adoptées par le Parlement (MAPTAM du 27 janvier 2014 et NOTRe du 7 août 2015), de nouvelles gouvernances sont à mettre en place en particulier dans le domaine de l'eau. Sur le grand bassin versant du Lot, de nombreuses structures interviennent en matière de gestion de l'eau et des milieux aquatiques, de prévention des inondations mais à des niveaux d'implication très différents. C'est pourquoi, dans le cadre des réflexions en cours sur les SLGRI et le PAPI, la mise en place de la nouvelle compétence GEMAPI, influe directement sur l'organisation des maîtrises d'ouvrages.

Consciente de cette problématique et concernée au premier chef par la réforme, l'Entente a décidé d'engager une étude « pour la mise en place d'une nouvelle gouvernance à l'échelle du bassin versant du Lot à travers la constitution des nouveaux statuts de l'EPTB Lot ».

Cette démarche s'appuie sur une concertation et une implication forte de tous les acteurs du territoire afin de permettre d'une part d'apporter des réponses concrètes sur le plan des échelles de compétences et d'autre part de mettre en place au sein du futur syndicat mixte de bassin (actuellement Entente Interdépartementale) une gouvernance basée sur 3 principes :

- solidarité amont/aval,
- subsidiarité,
- mutualisation des moyens.

En associant dans le cadre des comités techniques tous les acteurs concernés par les démarches SLGRI et PAPI, L'Entente Lot a comme objectif :

- d'identifier les maîtrises d'ouvrages existantes en assurant leur cohérence avec les actions à engager,
- d'identifier les territoires orphelins afin de mesurer les enjeux et apporter des solutions transitoires pour permettre la mise en œuvre des actions,
- de proposer une organisation administrative et technique cohérente.

Ce travail à l'échelle du bassin-versant du Lot est particulièrement important compte tenu du fractionnement administratif du territoire (principalement trois régions, cinq départements, plus de 600 communes).

Cette étude participe donc de fait à l'organisation de la gouvernance au sein du territoire de la SLGRI du TRI Mende-Marvejols et permettra de consolider les actions qui seront mises en œuvre à travers le PAPI Complet.

II - Présentation générale du périmètre de la SLGRI

Le périmètre retenu pour la définition de la SLGRI est le TRI de Mende Marvejols, ainsi que les communes situées en amont sur les bassins versants du Lot et de la Colagne. La stratégie locale s'étend ainsi sur 47 communes de la Lozère, dont 16 font partie intégrante du TRI.

Le secteur d'étude couvre le champ d'expansion maximal des crues du Lot (depuis la limite amont de la commune de Mende jusqu'à la limite aval de la commune de Banassac) et de la Colagne (depuis la limite amont de la commune de Saint-Léger de Peyre jusqu'à la confluence avec le Lot).

1 - Les caractéristiques physiques

1.1 - Géomorphologie et hydrographie

La présentation du contexte s'appuie en grande partie sur des éléments du « *Schéma de Cohérence et de Prévention des Inondations* », SCPI 2009 ; du « *Règlement d'Information sur les Crues* », RIC du SPC Garonne Tarn Lot 2016 ; du « *Rapport d'accompagnement des cartographies du TRI* », DREAL 2013 et de « *L'Évaluation Préliminaire des risques inondations 2011 Bassin Adour-Garonne* », DREAL mars 2012.

Inscrit dans le bassin hydrographique Adour-Garonne, le Lot prend sa source dans le Massif du Mont Lozère à 1214 m d'altitude. Pour un linéaire de cours d'eau de près de 495 km, le bassin versant du Lot s'étire d'Est en Ouest sur près de 250 km avec une largeur de bassin qui s'affine vers l'aval. Le Lot conflue avec la Garonne sur la commune d'Aiguillon dans le département du Lot-et-Garonne. Son bassin versant de 11 500 km² s'étend sur trois régions administratives (Auvergne-Rhône-Alpes, Occitanie et Nouvelle-Aquitaine) et cinq départements que sont la Lozère, le Cantal, l'Aveyron, le Lot et le Lot-et-Garonne. Une infime partie du Tarn-et-Garonne et de la Dordogne est comprise dans le bassin versant du Lot.

Le Lot amont :

Cette partie du bassin se distingue par des formations métamorphiques imperméables sur sa partie lozérienne qui évoluent en rive gauche vers le plateau calcaire du Causse de Sauveterre et du Causse Comtal. Le Lot s'écoule vers l'ouest et se propage ainsi dans un relief de montagnes avec une vallée bien marquée qui a une largeur maximale de 500 m. Jusqu'à l'aval de Banassac-Canilhac, le Lot est bordé en rive gauche par des terrains calcaires perméables et en rive droite par des formations magmatiques (Basaltes et Rhyolites) et métamorphiques imperméables (Gneiss et Granite).

Le bassin versant du Lot présente une surface de 268 km² au niveau de Mende contre 1075 km² à Banassac-Canilhac.

Le Lot reçoit les contributions de petits cours d'eau qui participent à son alimentation. Parmi les principaux, on peut notamment nommer le Bramont, la Ginèze, la Colagne et l'Urugne.

Le Bramont :

Le Bramont est l'affluent le plus méridional du Lot amont. Il draine une surface de 116 km² situé essentiellement sur des massifs karstiques. Il prend naissance sur les hauteurs des monts Lozère, puis traverse un secteur de gorge jusqu'à la confluence avec la Nize. Depuis la confluence avec la Nize jusqu'au Lot, le Bramont traverse une large plaine soumise à de forts débordements lié au niveau du Lot : en cas de crue concomitante, le Bramont ne peut plus évacuer ses eaux et déborde dans la plaine alluviale.

La Ginèze :

La Ginèze est un affluent rive droite du Lot Amont de 10 km de long et drainant un bassin versant de 37 km². Les crues sont de type « torrentielles ». Ce cours d'eau est très peu débordant sur sa partie haute mais son lit s'élargit (100 à 200 m de large) en amont de la confluence avec le Lot, sur la commune de Barjac. Le champ d'expansion de crue est mobilisé en cas d'orages violents mais la Ginèze sort de son lit surtout lorsque le Lot est déjà en crue. La proximité de la commune avec le cône de confluence Lot-Ginèze rend le secteur particulièrement sensible aux montées des eaux concomitantes.

La Colagne :

La Colagne apparaît comme étant le principal affluent du Lot sur le territoire d'étude. Ce cours d'eau reçoit principalement les contributions du Coulagnet et de la Jourdane. La Colagne est un affluent rive droite du Lot qui parcourt 55 km et draine un bassin versant de 441 km². Elle s'écoule sur des formations granitiques qui empêchent l'infiltration des eaux, si ce n'est à la faveur de failles ou de grandes cassures. En s'écoulant d'Est en Ouest, la Colagne traverse un secteur avec un champ majeur de largeur réduite avant de s'écouler au travers d'une vallée beaucoup plus étroite et profonde à partir de la commune de Recoules-de-Fumas. La plaine alluviale s'élargit à hauteur de Marvejols pour se resserrer au passage des Ajustons, juste avant de confluer avec le Lot.

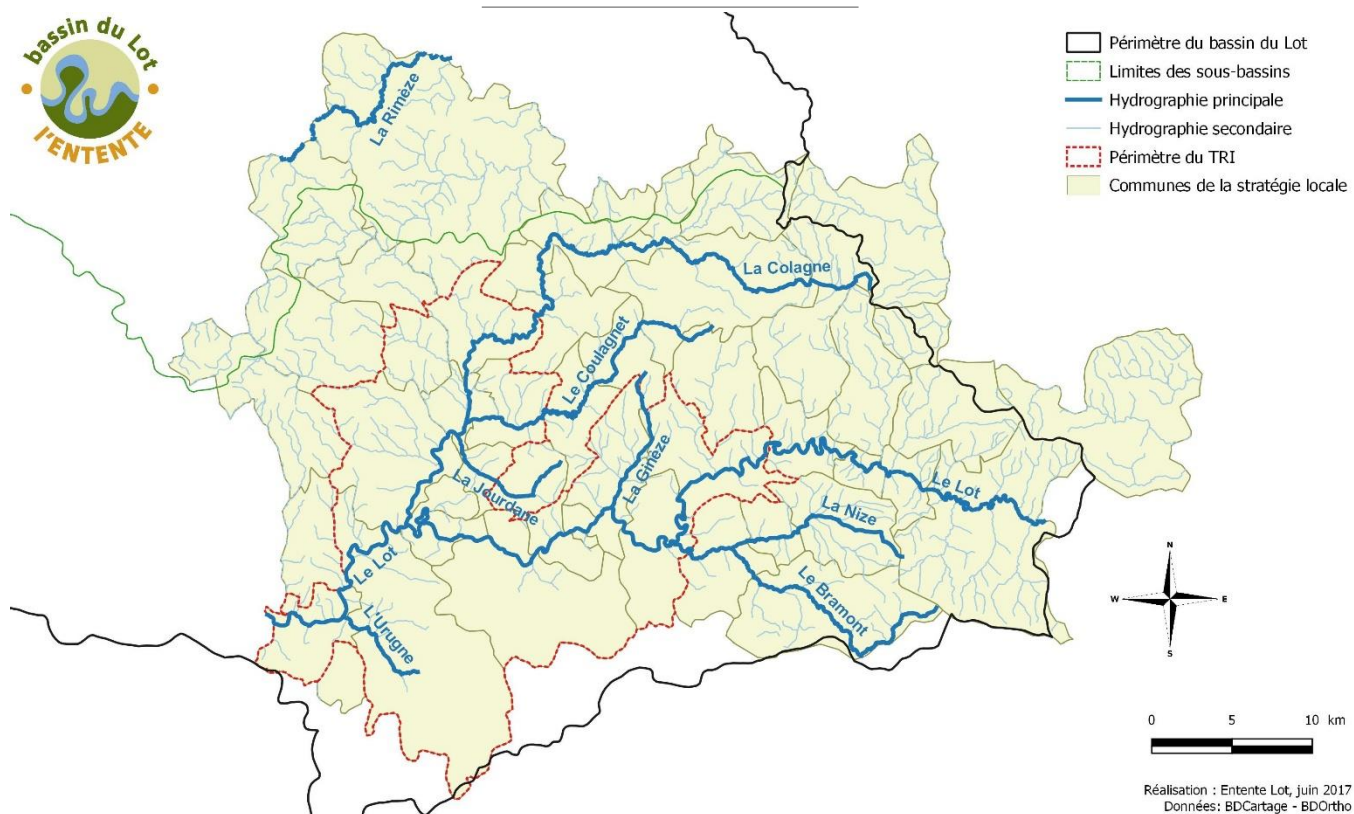


Figure 6 : Cartographie des principaux cours d'eau du territoire.

1.2 - Conditions climatiques

Compte tenu de la position du bassin par rapport au Massif Central, le territoire se trouve à la confluence de plusieurs influences climatiques. On retrouve alors un climat à la fois méditerranéen (extrême Sud-est du bassin) et montagnard (relief de la Lozère) qui prévaut avec comme conséquence pour ce dernier, des précipitations plus fréquentes et plus conséquentes.

Par flux de Sud, le Mont Lozère fait front orographique. Durant les périodes propices, l'air chaud et humide arrivant de Méditerranée peut générer des précipitations très fortes. Ces précipitations dites « **cévenoles** » affectent surtout le Mont Lozère. Elles se produisent essentiellement de septembre à décembre et engendrent les plus fortes crues du bassin amont du Lot, ainsi que sur la Colagne, dont le régime des crues est comparable.

Il apparaît également que l'influence océanique arrive à se faire ressentir jusque sur ce territoire. Se produisant souvent en présence de remontées pluvieuses du Sud concomitante avec celles arrivant de l'Ouest, ces crues dites « **méditerranéennes complexes** » sont générées par des pluies automnales particulièrement fortes. Elles provoquent alors une montée des eaux rapide et parfois brutale sur l'ensemble du territoire.

Le tableau ci-dessous précise les différentes influences climatiques à laquelle le bassin du Lot Amont est soumis.

Secteur	Pluie océanique	Pluie méditerranéenne complexe	Pluie cévenole
Lot Amont	Influence sur l'aval du bassin	Influence sur la globalité du bassin	Influence sur l'amont du bassin

Tableau 2 : Types des pluies impactant le bassin du Lot Amont (d'après le SCPI Bassin du Lot, 2009).

On peut ainsi remarquer que les « **pluies océaniques** » n’affectent essentiellement que la partie aval du bassin du Lot et que ces précipitations n’engendrent pas de phénomènes remarquables sur le territoire, comparativement à des épisodes cévenols ou des pluies méditerranéennes complexe.

Stations	Chanac	Marvejols	Mende	Le Bleyard
Moyenne annuelle (mm)	832,3	792	910	1200

Tableau 3 : Précipitations moyennes annuelles pour des stations du bassin versant du Lot Amont (d’après le SCPI Bassin du Lot, 2009 et Règlement PPRI Lozère).

Le tableau ci-dessus présente les précipitations moyennes annuelles retenues dans le cadre de l’élaboration des PPRI des bassins versants du Lot et de la Truyère en Lozère.

2 - Le risque inondation

2.1 - Définir la notion de risque inondation

Les inondations sont un **risque** naturel. L’aléa devient un risque naturel quand il entraîne des dommages pour la société et l’environnement ou qu’il provoque des pertes en vies humaines. Le risque est donc le croisement d’un **aléa** avec des **enjeux** (biens et activités situés en zones inondables).

Ces enjeux ont une **vulnérabilité** plus ou moins importante face à la crue en fonction du niveau de conséquence qu’elle va engendrer.

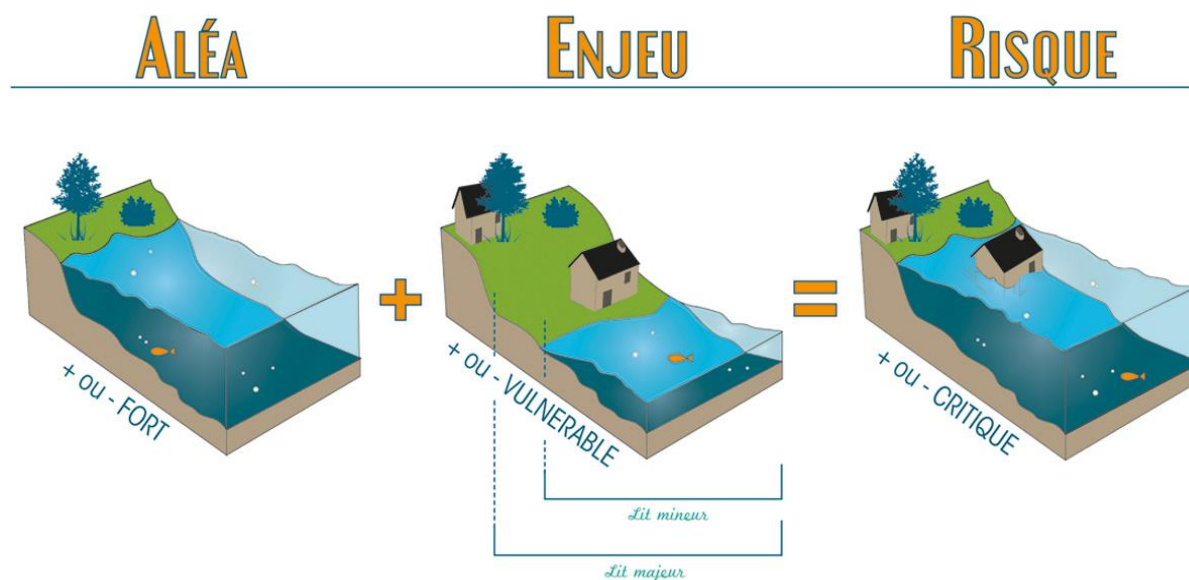


Figure 7 : Définition du risque inondation (Source : Rivière des 4 vallées).

2.2 - Type de crues sur le territoire

L'ensemble de ce territoire situé en tête d'un bassin versant est sujet à des événements météorologiques intenses. Sous l'effet des influences climatiques méditerranéennes et océaniques, des phénomènes pluvieux intenses affectent le territoire de manière fréquente. De plus, du fait d'un relief important, ces phénomènes sont souvent amplifiés par les effets orographiques.

Le SCPI de 2010 caractérise ainsi les crues de « torrentielles » sur ce secteur, avec toutefois des réponses moins marquées sur le bassin versant de la Colagne que sur le Lot.

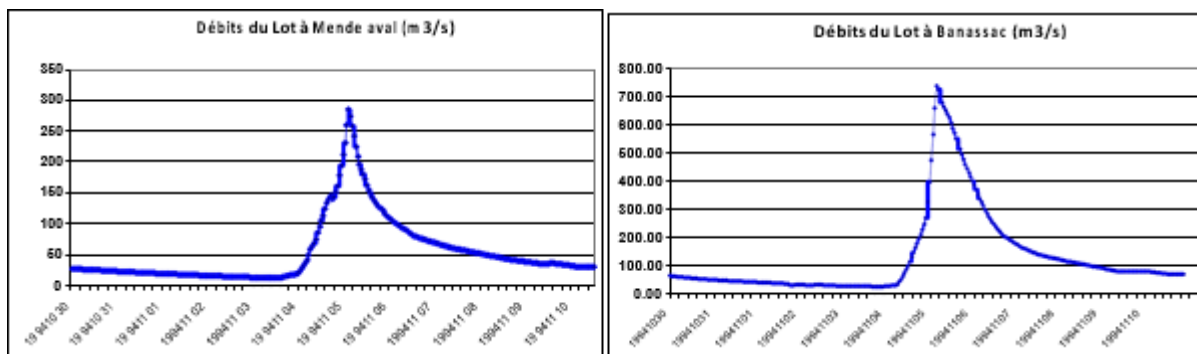


Figure 8 : Exemples d'hydrogrammes de crue pour l'événement du 4 et 5 novembre 1994 (d'après SCPI Bassin du Lot, 2009).

Pour illustrer le caractère brutal et violent de ces crues, ci-dessus sont représentés deux hydrogrammes pour l'événement du 4 et 5 novembre 1994. Que ce soit à la station de Mende (graphique de gauche) ou à la station de Banassac (à droite), on retrouve les caractéristiques des crues de type torrentielles avec :

- une augmentation très rapide des débits et de la hauteur d'eau (temps de montée très faible),
- une pointe de crue marquée mais non durable dans le temps,
- une décrue intervenant rapidement, mais s'étalant toutefois sur un temps un peu plus long par rapport à la phase de montée.

En conséquence de ces crues rapides et violentes, des dégâts importants surviennent en fonction de la zone d'enjeux impactées.

2.3 - Événements historiques

Les crues historiques les plus récentes s'expliquent principalement par ces phénomènes pluvieux de type cévenol. Parmi celles-ci, on notera les événements du 23 septembre et 5 novembre 1994 qui ont été utilisées comme crue de référence pour le zonage du Plan de Prévention des Risques inondations (PPRI). La crue du 3 décembre 2003 reste le dernier événement majeur subit sur la partie amont du Lot avec une occurrence 50 ans du phénomène (crue cinquantennale).

D'autres dates plus anciennes montrent que des phénomènes majeurs se sont produits par le passé, comme :

- le 17 octobre 1705,
- en octobre ou novembre 1745,
- le 24 et 25 septembre 1866.

Au cours du PAPI d'Intention, le bureau d'étude ARTELIA a œuvré à la mise en place d'une étude hydraulique sur la commune de Mende. Un recueil particulièrement intéressant des crues historiques depuis 1866 a été effectué.

Date de l'évènement	Hauteur à l'échelle de Mende
24 septembre 1866 *	5,33 m
4 janvier 1875 **	4,51 m
27 octobre 1888 **	3,30 m
Décembre 1888 *	3,68 m
20 septembre 1890 ***	4,24 m * / 4,31 m **
6 décembre 1907 **	3,50 m
12 novembre 1920 **	3,05 m
19 novembre 1923 **	3,04 m
22 octobre 1933 ***	3,15 m
22 mars 1956	2,3 m
10 décembre 1959	2,78 m
25 mai 1964	2,86 m
26 septembre 1965 ***	2,93 m
2 novembre 1968 ***	3,07 m
4 avril 1971	2,38 m
25 décembre 1973 ***	3,09 m
26 octobre 1976 ***	3,08 m
21 septembre 1980	2,38 m
17 octobre 1980 ***	3,3 m
8 novembre 1982 ***	2,85 m
1er décembre 1984 ***	2,8 m
23 septembre 1994 ***	3,95 m
5 novembre 1994	3,95 m
3 décembre 2003	3,8 m

* : données issues de l'Association Hors d'Eau

** : données issues de la Lozère Nouvelle du 30/09/1994

*** : données présentes dans les 2 sources

Tableau 4 : Inventaire des crues marquantes sur la commune de Mende (d'après « Étude Hydraulique Pré-opérationnelle du Lot dans la traversée de Mende », ARTELIA, Dec 2016).

Concernant des valeurs de débits de crue pour l'évènement du 3 décembre 2003 à Mende (crue cinquantennale), le débit instantané maximal du Lot a été de 303 m³/s. Lors de l'inondation du 5 novembre 1994, la valeur de débit fut tout aussi importante, avec 292 m³/s au maximum (crue de fréquence vicennale).

Sur la station de la Colagne à Bourgs-sur-Colagne (ancienne commune du Monastier-Pin-Moriès), le débit maximum connu associé à une crue cinquantennale est de 462 m³/s et date du 5 novembre 1994. Pour un autre évènement marquant tels que le 24 décembre 1973 qualifié de crue vicennale humide, le débit de pointe de crue a été de 230 m³/s.

En amont de Mende et de la confluence Lot-Colagne, la station de Bagnols-les-Bains drainant un bassin versant de 94,5 km² a mesuré un débit instantané maximum de 172 m³/s (crue cinquantennale) lors de la crue du 23 septembre 1994.



Figure 9 : Débordements du Lot au niveau du Quai Petite Roubeyrolle lors de la crue de décembre 2003 (photo : Association Hors d'Eau).



Figure 10 : Crue du Lot en décembre 2003 au niveau du Pont Notre Dame à Mende (photo : Association Hors d'Eau).

III - Diagnostic approfondi du territoire

1 - Démographie

Le TRI de Mende Marvejols se caractérise par le fait qu'une importante population ainsi que de nombreux emplois sont menacés par les phénomènes d'inondations.

Au cours de l'année 2014, la population s'établissait à 27152 habitants sur les 16 communes du TRI et à 35411 habitants sur le périmètre de la stratégie locale (47 communes). C'est un territoire finalement peu peuplé, fortement rural où les villes les plus importantes sont Mende (11542), Marvejols (4882), Bourgs-sur-Colagne (2 136) et La Canourgue (2108). Ces quatre communes sont les seules à dépasser le seuil des 2000 habitants.

La densité moyenne à l'échelle du TRI s'élève à 56,5 habitants par km², avec un important nombre de communes sous le seuil des 50 hab/km² comparativement aux villes de Marvejols et de Mende où la densité de population atteint respectivement 386,2 et 315,4 hab/km².

Une rapide étude de l'évolution de la démographie entre 2010 et 2014 fait apparaître une légère diminution de la population sur le TRI (-162 habitants sur la période).

Cette diminution fait suite à plusieurs années d'un solde migratoire positif à l'échelle du département. Un constat effectué dans le SCPI de 2009 : « Entre 1990 et 1999, l'évolution démographique départementale [...] de la Lozère (+0,8 %) » ; « De 1999 à 2006, les évolutions sont toutes positives [...] - Lozère : +4,5 % ».

Communes du TRI	Population permanente 2010	Population permanente 2014	Evolution entre 2010 à 2014	Population saisonnière (2010)	Taux d'habitants saisonniers
ANTRENAS	325	333	+8	171	52,6%
BALSIEGES	517	541	+24	502	97,1%
BANASSAC	866	1044	+178	1025	118,4%
BARJAC	660	744	+84	570	86,4%
BOURGS-SUR-COLAGNE	2076	2136	+60	957	46,1%
CHANAC	1399	1461	+62	1600	114,4%
CULTURES	133	151	+18	45	33,8%
ESCLANEDES	319	367	+48	249	78,1%
LA CANOURGUE	2120	2108	-12	2902	136,9%
LES SALELLES	150	163	+13	445	296,7%
MARVEJOLS	5053	4 882	-171	1935	38,3%
MENDE	12140	11542	-598	2812	23,2%
MONTRODAT	1134	1223	+89	202	17,8%
PALHERS	200	201	+1	71	35,5%
SAINT-BONNET DE CHIRAC	53	76	+23	42	79,2%
SAINT-LEGER DE PEYRE	169	180	+11	195	115,4%
TOTAL sur le TRI	27314	27152	-162	13723	50,2%

Tableau 5 : Population sur les communes du TRI (données : INSEE 2010, Rapport d'accompagnement des cartographies du TRI, 2013).

Les villes les plus importantes du TRI connaissent toutes une baisse de leur population communale, avec une diminution particulièrement marquée pour Marvejols (-171 habitants) et Mende (-598 habitants).

Au contraire, les communes situées en périphérie de ces villes connaissent un gain démographique plus ou moins important, avec jusqu'à 178 habitants supplémentaires à Banassac-Canilhac (fusion de la commune de Banassac et de Canilhac au 1^{er} janvier 2016). On notera aussi la commune de Montrodat avec 86 habitants de plus entre 2010 et 2014.

Remarquons également que la population saisonnière représente une variable à ne pas ignorer, car représentant un taux de variation saisonnière estimé à 50,2% soit 13723 personnes (chiffres de 2010). Certaines communes voient ainsi leur population doubler, voire tripler au moment de la période estivale en raison de la présence de nombreux campings sur le territoire.

2 - Occupation du sol

Le territoire est très peu urbanisé, la part des territoires artificialisés n'est que de 1,7%.

La plus grande partie est composée de territoires agricoles (36,3%), ainsi que de forêts et de milieux semi-naturels (62,0%).

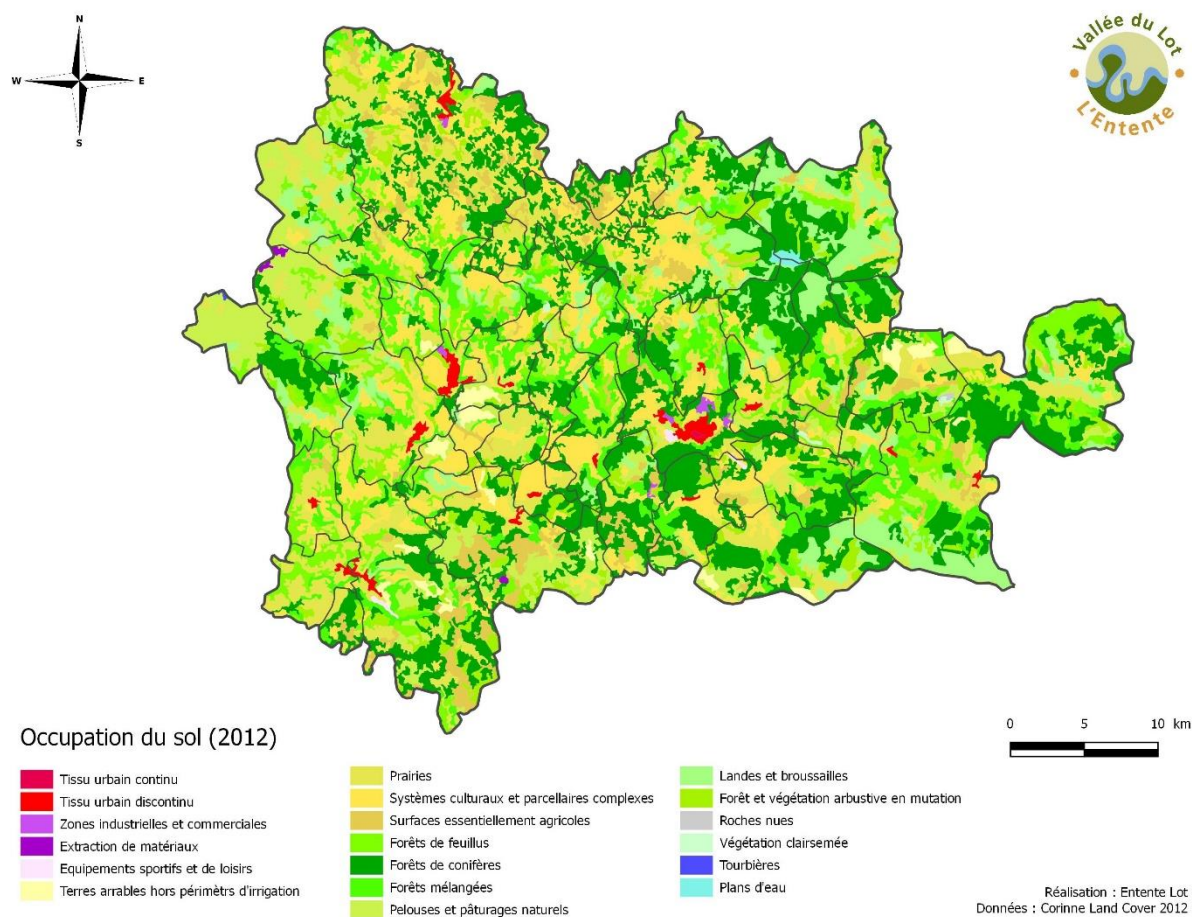


Figure 11 : Occupation du sol sur le périmètre de la SLGRI

3 - Enjeux

Les différentes données suivantes proviennent de l'étude réalisée par la DREAL, dans le cadre des cartographies produites sur le TRI. Elle représente un élément de diagnostic, de connaissance de la vulnérabilité du territoire et un outil d'aide à la décision à destination des acteurs locaux.

La cartographie des surfaces inondables et des risques apporte un approfondissement de la connaissance sur la base de 3 scénarii :

- un événement fréquent (période de retour entre 10 et 30 ans),
- un événement d'occurrence moyenne (période de retour entre 100 et 300 ans),
- un événement extrême (période de retour entre 1000 et 3000 ans).

Les chiffres exposés ne font donc pas l'objet d'un recensement exact, puisqu'ils proviennent de bases de données préexistantes (BD Topo de l'IGN, INSEE, DREAL, etc.). De plus, cet inventaire n'est pas exhaustif puisque la cartographie du TRI est partielle (certains affluents n'ont pas été étudiés).

3.1 - Part de la population en zone inondable

Il a été estimé que 3984 personnes se situent en zones inondables pour le scénario de crue extrême. Cela représente ainsi 14,5% de la population totale du TRI.

Le tableau ci-dessous détaille le nombre d'habitants affectés pour les différents types de scénarii modélisés.

Communes du TRI	Nombre d'habitants permanents dans la zone potentiellement touchée		
	Événement fréquent (10 à 30 ans)	Événement moyen (100 à 300 ans)	Événement extrême (1000 à 3000 ans)
ANTRENAS	0	0	0
BALSIEGES	18	37	41
BANASSAC	24	57	130
BARJAC	57	70	99
BOURGS-SUR-COLAGNE	38	83	107
CHANAC	164	190	222
CULTURES	5	10	10
ESCLANEDES	3	25	55
LA CANOURGUE	297	455	514
LES SALELLES	38	56	61
MARVEJOLS	396	810	993
MENDE	273	1489	1675
MONTRODAT	33	42	43
PALHERS	0	0	0
SAINT-BONNET DE CHIRAC	0	0	0
SAINT-LEGER DE PEYRE	2	20	34
TOTAL sur le TRI	1348	3344	3984

Tableau 6 : Nombre d'habitants permanent impactés pour les 3 scénarii de crues prédéfinies.

Il ressort de cette estimation que :

- les communes d'Antrenas, Palhers et Saint-Bonnet-de-Chirac ne possèdent pas d'habitants en zone inondable, et ce quel que soit le scénario de crue.
- Mende, Marvejols et la Canourgue comptent déjà près de 300 personnes impactées par le scénario de crue fréquente.

A partir du scénario d'événement moyen, la part d'habitants en zone inondable augmente sensiblement.

- La ville de Mende dénombre 1200 habitants supplémentaires par rapport au scénario de crue fréquente, soit près de 1500 personnes concernées pour un événement ayant une période de retour comprise entre 100 et 300 ans.
- Marvejols et La Canourgue sont ensuite les deux communes qui comptabilisent le plus d'habitants impactés. Près de 1/5^{ème} de la population communale est ainsi touchée par les inondations.

Pour l'événement extrême, l'augmentation du nombre d'habitants concernés est plus faible.

- 640 habitants de plus sont toutefois touchés par ce scénario de crue rare, avec les communes de Banassac, La Canourgue, Marvejols et Mende qui sont davantage concernées par cette augmentation.
- Le chef-lieu de Lozère a pour ce scénario 14,5% de sa population communale concernée par la crue. Cette partie de la population grimpe jusqu'à 20,3% pour Marvejols et même 24,4% à La Canourgue.

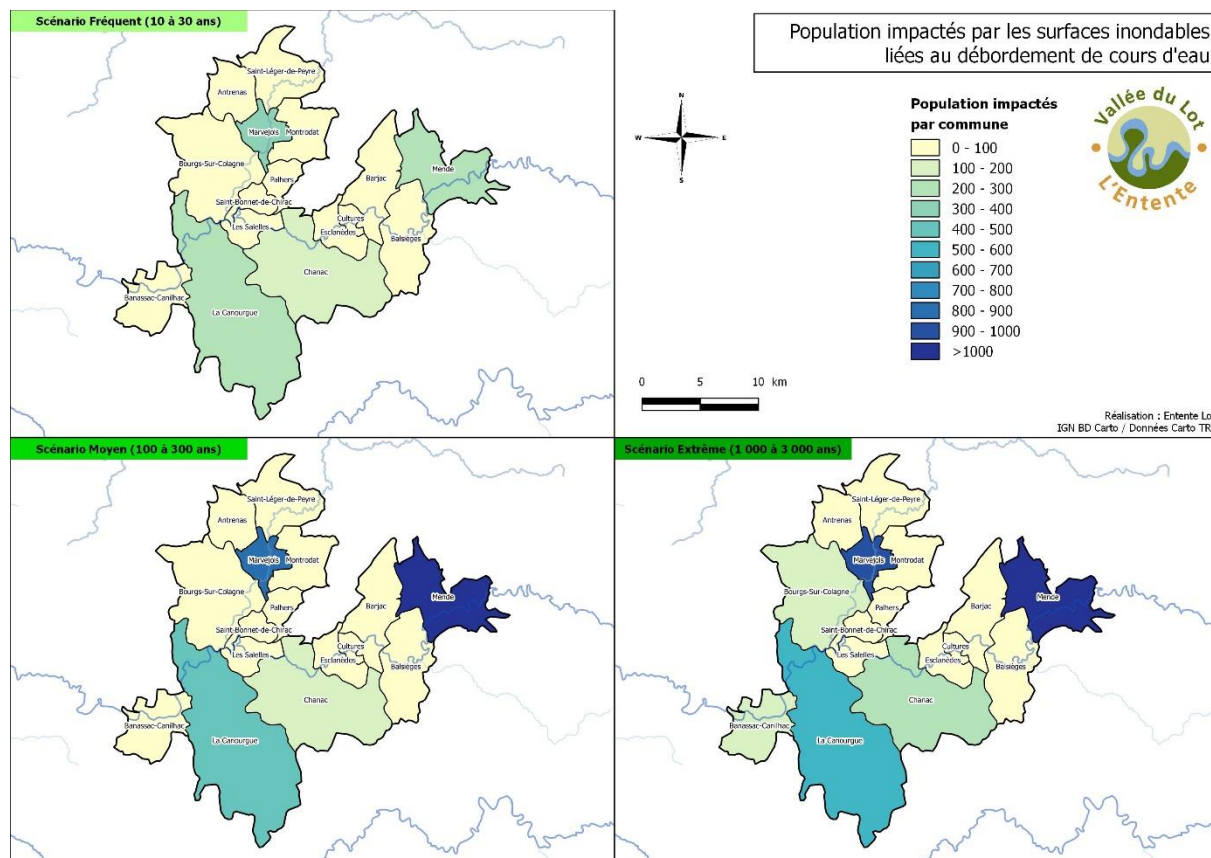


Figure 12 : Cartographie montrant l'évolution de la population communale impactée par les 3 scénarii de crues.

3.2 - Impacts sur l'activité économique et les emplois

Sur les communes du TRI, environ 3 668 emplois sont situés en zones inondables pour un événement extrême. Il s'agit, comme auparavant pour la population concernée par les inondations, d'une estimation et non d'un décompte précis.

Communes du TRI	Nombre d'emplois dans la zone potentiellement touchée		
	Événement fréquent (10 à 30 ans)	Événement moyen (100 à 300 ans)	Événement extrême (1000 à 3000 ans)
ANTRENAS	0	0	0
BALSIEGES	14	14	28
BANASSAC	18	19	224
BARJAC	2	6	22
BOURGS-SUR-COLAGNE	22	39	45
CHANAC	19	19	71
CULTURES	3	3	3
ESCLANEDES	2	96	96
LA CANOURGUE	144	309	564
LES SALELLES	16	16	16
MARVEJOLS	44	295	354
MENDE	1201	2094	2237
MONTRODAT	4	6	6
PALHERS	0	0	0
SAINT-BONNET DE CHIRAC	0	0	0
SAINT-LEGER DE PEYRE	2	2	2
TOTAL sur le TRI	1491	2918	3668

Tableau 7 : Nombre d'emplois impactés pour les 3 scénarii de crues prédéfinies.

Dans le détail, on remarque que les communes les plus habitées du TRI concentrent également les bassins d'emplois les plus impactés par les inondations.

Ainsi, près de 1 200 emplois sont directement concernée à Mende pour une crue fréquente du Lot. 162 emplois sont également menacés sur le pôle d'emplois de la Canourgue/Banassac, notamment par le débordement de l'Urugne et du Lot.

Entre le scénario fréquent et moyen, le nombre d'emplois impactés est multiplié par deux. C'est notamment le cas à Mende et La Canourgue où les emplois impactés doublent et atteignent respectivement 2094 et 309. Ces deux communes et celle de Marvejols qui compte un peu moins de 300 emplois impactés, représentent 92,4% des presque 3000 emplois concernés par une crue ayant une période de retour comprise entre 100 et 300 ans.

Pour le scénario de crue extrême, le nombre d'emplois touchés augmente un peu pour les villes de Mende et de Marvejols. La hausse est plus sensible à La Canourgue où le centre-ville est totalement inondé par une crue de l'Urugne et concerne près de 564 emplois. Le pôle constitué des communes de la Canourgue et de Banassac compte 788 emplois impactés. Ces principaux secteurs concentrent ainsi 92,1% des 3 668 emplois du TRI concernés par une crue exceptionnelle.

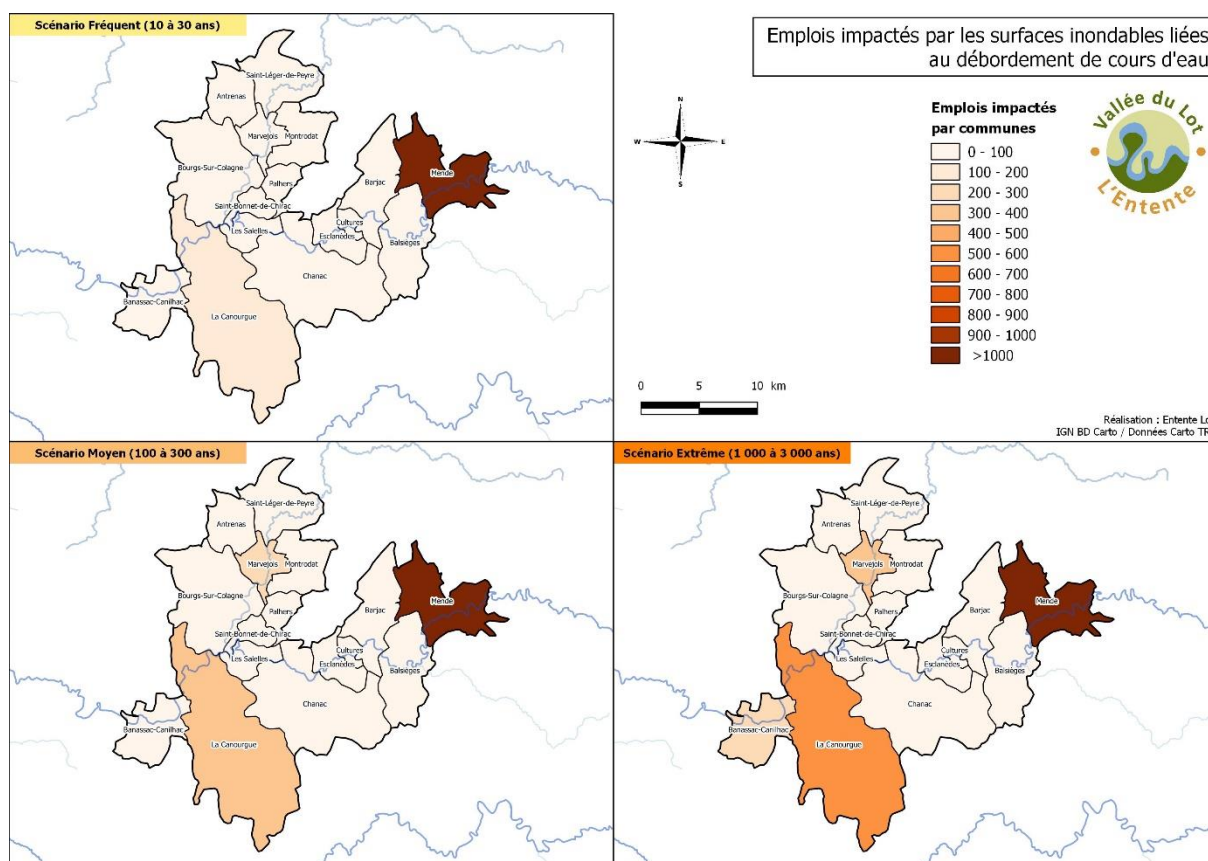


Figure 13 : Cartographie montrant l'évolution des emplois impactés par les 3 scénarii de crues.

3.3 - Autres enjeux

• Installations polluantes :

Dans le recensement lié à la cartographie du TRI, deux types d'installations polluantes ont été pris en compte :

- les IPPC (Integrated Pollution Prevention and Control),
- les stations de traitement des eaux usées (STEU).

Sur le territoire, il n'a pas été identifié d'IPPC dans l'enveloppe inondable.

Les stations de traitement des eaux usées (STEU) prises en compte sont les installations de plus de 2000 équivalents-habitants présentes dans la surface inondable du TRI.

Une installation a été recensée dans l'enveloppe de la zone inondable. La station de Bourgs-sur-Colagne (sur le territoire de l'ancienne commune de Chirac) se situe dans l'enveloppe du scénario de crue fréquente, liée aux débordements de la Colagne.

Trois autres installations, à proximité des cours, sont également à recenser, mais elles ne sont pas atteintes par aucun débordement, même pour le scénario de crue le plus extrême.

Code_STEU	LIBELLE	CAPACITE NOMINALE	ZONE INONDABLE
0548017V001	BANASSAC	8200	NON
0548185V001	LES SALELLES	4500	NON
0548095V003	MENDE	18333	NON
0548092V001	BOURGS-SUR-COLAGNE	15000	OUI

Tableau 8 : Liste des STEU >2000 équivalents-habitants présentes sur le TRI (Donnée : DREAL base S3IC).

- **Campings**

Le TRI est caractérisé par un fort aspect touristique, en témoigne le taux de variation saisonnière qui atteint un peu plus de 50%.

De nombreux sites d'hébergements tels que des campings sont ainsi présents. Pour la plupart à proximité des cours d'eau, plusieurs campings ont été recensés en zone inondable.

COMMUNE	COURS D'EAU	NOM DU CAMPING
LA CANOURGUE	L'Urugne	Les Sources de l'Urugne
LA CANOURGUE	L'Urugne	Le Sabot
CHANAC	Le Lot	Le Vignogue
BANASSAC-CANILHAC	Le Lot	La Mothe
BANASSAC-CANILHAC	Le Lot	La Vallée
BOURS-SUR-COLAGNE	La Colagne	Les Rivières
MENDE	Le Lot	Sirvens
MENDE	Le Lot	Le Tivoli
BARJAC	Le Lot	Le Clos des Peupliers
BALSIEGES	Le Lot	Le Rocher de Moise
BOURGS-SUR-COLAGNE	La Colagne	Le Soleil Levant
MARVEJOLS	La Colagne	L'Europe

Tableau 9 : Inventaire des campings situés en zone inondable sur le TRI.

Ces installations représentent un enjeu important et en particulier pour celles situées en bord de cours d'eau non couvertes par un service d'annonce des crues, comme la Colagne par exemple. En effet, bien que la saison estivale propice à l'activité touristique ne soit pas la période la plus à risque au cours de l'année, de fortes augmentations des débits peuvent intervenir à la suite d'orages pluvieux localisés.

- **Zone d'activité**

Plusieurs secteurs ont été identifiés, notamment en amont et en aval de la ville de Mende qui concentre une part importante des emplois menacés par un événement de crue sur le territoire. Une dizaine de zones d'activités ont ainsi été recensées (zone commerciale, supermarché, garage automobile, etc.).

Sur le reste du TRI, on notera également quelques zones sensibles tels que :

- deux zones d'activités au Bleymard (un supermarché et une scierie),
- une zone artisanale à Chanac,
- des entreprises à Bourgs-sur-Colagne,
- huit zones ou activités économiques sur la commune de Marvejols
- quatre secteurs à enjeux à La Canourgue (garage, entreprise piscicole, exploitations artisanales).

- **Réseaux : Axes de communications**

Le réseau routier peut également être coupé dans le cas d'une crue importante. Parmi des exemples de routes pouvant être inondées, on fera mention de :

- la RD142 sur la commune de Barjac,
- la RN88 avec des coupures ponctuelles de Barjac à Chanac,
- la RD808 au niveau de la commune de Palhers,
- la RN88, la RD42 et la RD806 dans la traversée de Mende,
- la RD809 sur la commune de Marvejols,
- la RD988 à La Canourgue/Banassac.

En plus d'avoir un impact sur la circulation, la coupure d'axes limite aussi la rapidité de l'intervention des secours et peut être pénalisante sur l'activité économique d'un territoire.

- **Approvisionnement en électricité**

L'approvisionnement en électricité peut être perturbé voire interrompu en cas d'événement de crue important. Des postes de transformations ou de distributions ont été recensés dans l'enveloppe, avec environ une centaine d'installation concernée sur les 16 communes du TRI.

3.4 - Synthèse des enjeux identifiés dans le SPI Lot-Amont

En complément de la cartographie du TRI, la réalisation du SPI Lot-Amont en 2010 (voir partie IV, 1.2 - Études spécifiques) a permis de réaliser un inventaire complet des zones à enjeux sur 32 des 47 communes que compte la stratégie locale.

Le tableau 10 ci-après synthétise les types d'enjeux identifiés sur chaque commune. Pour un détail plus complet des zones et des enjeux par communes, se référer au « Diagnostic » du SPI, Rapport de Phase 2, ou en Annexe 5 de ce document.

Le recensement datant de 2010, certaines informations peuvent être erronées ou incomplètes. Elles permettent toutefois d'avoir une vision élargie des enjeux au-delà du périmètre des 16 communes du TRI.

	TYPE D'ENJEU (D'après la classification du SPI Lot-Amont)											
	Habitat discontinu	Habitat continu	Hébergement	Loisirs extérieurs	Loisirs intérieurs	Économique	École	Services de gestion de crise	Médical	Centre d'accueil	Archives départementales	Parc de stationnement
Allenc	Pas d'informations											
Antrenas	Pas d'informations											
Arzenc-de-Randon	Pas d'informations											
Badaroux	X		X	X		X						
Balsièges	X	X	X		X							
Banassac-Canilhac		X	X	X		X						X
Barjac	X		X	X		X	X					X
Bourgs-sur-Colagne	X		X	X		X	X					X
Le Born	Pas d'informations											
Brenoux	X	X				X						
Le Buisson	X											
La Canourgue	X	X	X	X	X	X	X	X	X			X
Chadenet	X	X										
Chanac	X		X	X	X			X				X
Chastel-Nouvel	Pas d'informations											
Cultures	X					X						X
Esclanèdes	X					X						X
Estables	Pas d'informations											
Gabrias	X											
Grèzes	Pas d'informations											
Lachamp		X										
Lanuejols	X	X		X		X			X			
Laubert	X											
Marvejols	X	X	X	X	X	X	X	X	X			X
Mende	X	X	X	X	X	X	X	X			X	X
Montrodat	X								X	X		
Palhers	X					X						
Pelouse		X			X							X
Prinsuejols	Pas d'informations											
Recoules-de-Fumas		X										
Ribennes	Pas d'informations											
Rieutort-de-Randon		X	X	X								
Saint-Amans	Pas d'informations											
Saint-Bauzile	X	X	X	X		X						X
Saint-Bonnet-de-Chirac												X
Saint-Etienne-du-Valdonnez	X	X				X						
Saint-Gal	Pas d'informations											
Saint-Germain-du-Teil	Pas d'informations											
Sainte-Hélène	X	X										
Saint-Laurent-de-Muret	Pas d'informations											
Saint-Léger-de-Peyre	X	X		X		X						X
Saint-Saturnin	Pas d'informations											
Les Salelles	X	X										
Les Salces	X											
Servièrès	X											
Mont-Lozère et Goulet	X	X	X	X	X	X	X	X				X
Peyre en Aubrac	Pas d'informations											

Tableau 10 : Synthèse des enjeux sur les communes de la stratégie locale (d'après le SPI Lot-Amont, 2010).

On peut ainsi remarquer que la quasi-totalité des communes ont des problématiques d'enjeux avec des habitats situés en zone inondable. Les principales communes concernées sont Mende, Marvejols et La Canourgue où l'on trouve principalement un habitat « continu ». Au niveau des autres communes, elles sont d'abord moins peuplées et possèdent un habitat de type « discontinu ».

Les enjeux liés aux activités de loisirs sont principalement celles générées par les campings, d'où un impact sur l'activité économique et les enjeux d'hébergements. Parmi les communes concernées, on peut citer le Bleymard, Rieutort-de-Randon, Marvejols, Bagnols-les-bains, La Canourgue, Mende, Banassac-Canilhac, St-Bauzile, Barjac, Chanac ou encore Bourgs-sur-Colagne.

La classification des enjeux du SPI montre également que des établissements scolaires sont situés en zone inondable. C'est le cas sur la commune du Bleymard (collège), à Mende (école, groupe scolaire), à Barjac (école maternelle et primaire), à Bourgs-sur-Colagne (école maternelle), à Marvejols (collège, CFA), ainsi qu'à la Canourgue (lycée/collège).

Les inondations peuvent également impacter les services de gestion utiles en situation de crise. Par exemple, à Mende, les ateliers municipaux sont concernés. À Chanac ainsi qu'à la Canourgue, la gendarmerie est impactée, tandis qu'à Marvejols, le centre technique du Conseil Général se situe en zone inondable.

IV - Les outils de prévention

1 - État des lieux de la connaissance

1.1 - Documents cartographiques

Les crues majeures surviennent régulièrement et ont toujours existé. Au fil du temps, la connaissance sur les inondations s'est peu à peu structurée et elle continue de se développer grâce à des études nouvelles et l'existence de divers outils réglementaires.

Afin d'avoir des informations fiables sur les secteurs soumis à l'aléa inondation, les services de l'Etat réalisent régulièrement des études amenant des cartographies réglementaires et/ou informatives.

Pour les PPRI qui fixent un cadre réglementaire, la Figure 14 ci-après présente une cartographie des communes couvertes par un PPRI sur le territoire de la SLGRI.

Communes ou Zones	Contexte et date	Cartes et échelles	Observations
Saint-Léger de Peyre, Montrodat, Chirac, Le Monastier, Chanac, Saint Germain du Teil, Canilhac, Badaroux, Saint-Bauzile, Brenoux, Sainte-Hélène, Chadenet, Saint-Etienne du Valdonnez, Le Bleymard,	PPRI 2010	Carte crue décennale (échelle 1/3000 ^{ème}) Carte crue centennale (échelle 1/3000 ^{ème}) Carte des aléas (échelle 1/3000 ^{ème}) Carte du zonage réglementaire (1/5000 ^{ème})	
Mende, Balsièges, Barjac, Esclanèdes, Les Salelles, La Canourgue, Banassac-Canilhac, Marvejols, Bagnols-les-Bains	PPRI 2001	Carte du zonage réglementaire (échelle variable pouvant descendre au 1/1000 ^{ème})	L'enveloppe de la carte du zonage représente la limite de la crue de référence
Bassin versant du Lot Amont	Atlas des zones inondables (AZI) 2006	Carte de l'aléa inondation (1/25000 ^{ème} et 1/10000 ^{ème})	Réalisé à l'aide de la méthode hydrogéomorphologique avec une représentation du lit moyen, du lit majeur et du lit majeur exceptionnel
Territoire à Risque Important d'Inondation	Cartographie du TRI Mende Marvejols 2013	Carte des surfaces inondables au 1/25000 ^{ème} Carte de synthèse des débordements du Lot et de la Colagne Carte des risques et enjeux en zone inondables	3 types de scénarii représentés (fréquent, moyen et extrême)
Tronçon Lot Amont	Carte des Zones Inondables Potentielles (ZIP) Janvier 2015	Carte au 1/25000 ^{ème} des surfaces inondées pour 6 scénarii Cartes agrandies au 1/10000 ^{ème} pour certains secteurs	Cartographie de différentes hauteurs à une échelle réglementaire sur des secteurs prioritaires

Tableau 11 : Inventaire des cartes d'inondation disponibles (d'après le Rapport d'accompagnement des cartographies du TRI, DREAL 2014).

1.2 - Les PPRI

Les objectifs du Plan de Prévention des Risques inondation (PPRI) sont :

- de prévenir le risque humain en zone inondable,
- de maintenir le libre écoulement et la capacité d'expansion des crues en préservant l'équilibre des milieux naturels,
- de prévenir les dommages aux biens et aux activités en zone inondables.

Ainsi, il en découle trois principes fondamentaux à mettre en œuvre :

- 1 - veiller à l'intérieur des zones inondables soumises aux aléas les plus forts à ce que soit interdite toute construction nouvelle et saisir toutes les opportunités pour réduire le nombre des constructions exposées,
- 2 - contrôler strictement l'extension de l'urbanisation dans les zones d'expansion des crues, c'est-à-dire, les secteurs non ou peu urbanisés et peu aménagés où la crue peut stocker un volume d'eau important,
- 3 - éviter tout endiguement ou remblaiement nouveau qui ne serait pas justifié par la protection de lieux fortement urbanisés. En effet, ces aménagements sont susceptibles d'aggraver les risques en amont et en aval, ainsi que sur la rive opposée.

En résumé, les PPRI instaurent des règles pour l'urbanisme et limitent ainsi les constructions dans les zones d'aléa fort. Dans d'autres zones déjà urbanisées, des prescriptions particulières sont réalisées et dans des zones où l'aléa est faible, les constructions peuvent faire l'objet de prescriptions d'aménagements.

Sur les 16 communes du TRI, 12 sont font l'objet d'un Plan de Prévention des Risques Inondation approuvé. Quatre d'entre-elles que sont Antrenas, Cultures, Palhers et Saint-Bonnet de Chirac n'en possèdent pas en raison d'enjeux très peu nombreux voire inexistants. À l'échelle du périmètre de la stratégie locale, 20 communes sont dotées d'un PPRI. Ces plans doivent obligatoirement être intégrés dans les documents d'urbanisme.

A travers la cartographie ci-après, on peut remarquer que les communes traversées par le Lot disposent d'un PPRI. Pour la Colagne, seules les communes situées à l'aval du bassin font l'objet d'un zonage réglementaire, alors que l'amont en est dépourvu.

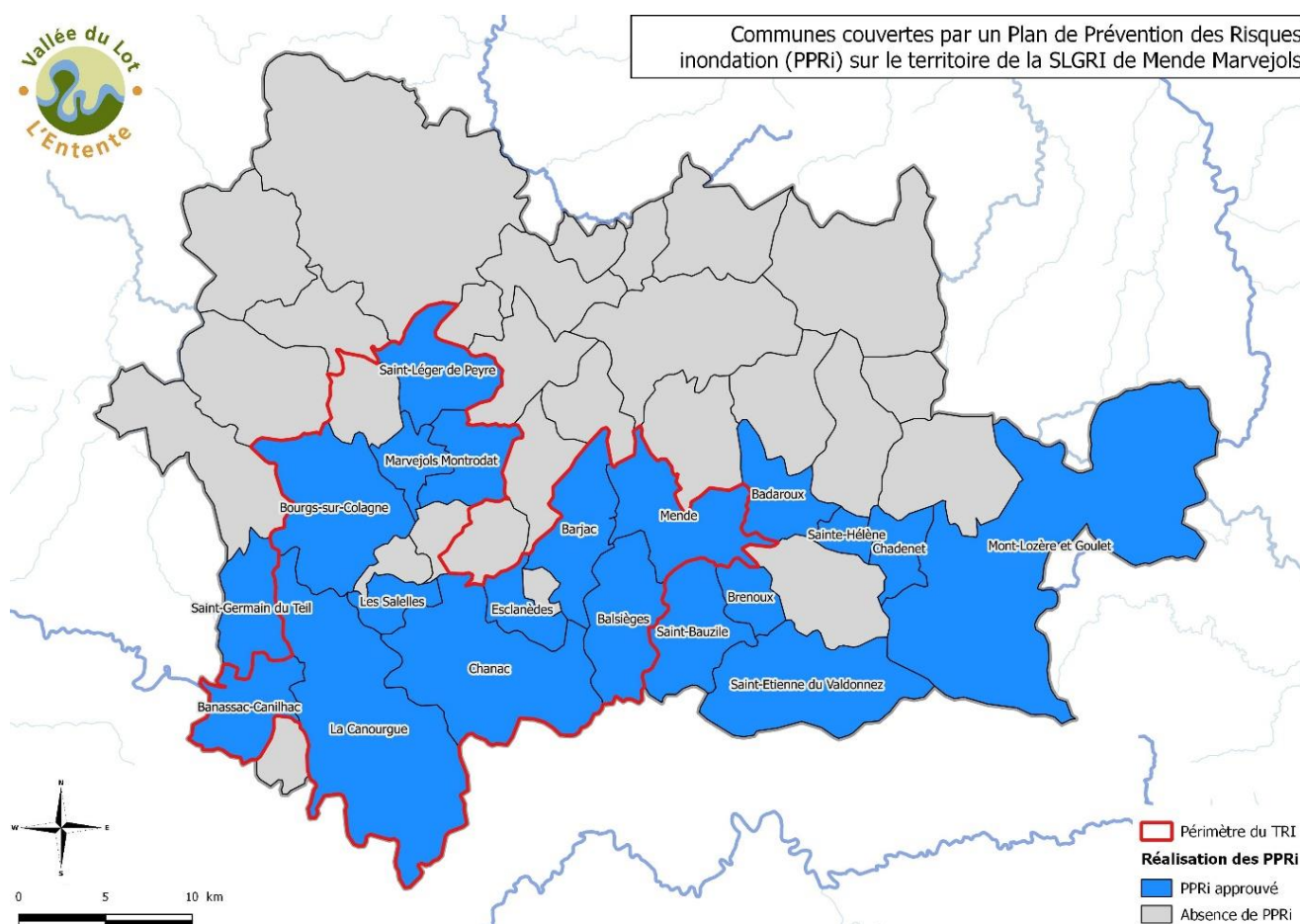


Figure 14 : Cartographie des communes de la SLGRI disposant d'un PPRI arrêté et approuvé.

1.3 - Études spécifiques

■ Schéma de Cohérence et de Prévention des Inondations, SCPI 2009

Afin d'assurer une coordination entre les diverses actions de prévention et de protection contre les inondations menées à l'échelle du bassin et pour répondre aux sollicitations de leurs concitoyens marqués par la violente crue du Lot des 3 et 4 décembre 2003, les élus de l'Entente ont décidé de se mobiliser sur cette problématique. L'Entente Interdépartementale du Bassin du Lot a ainsi porté de 2008 à 2010, la réalisation du « Schéma de Cohérence et de Prévention des Inondations » à l'échelle du bassin du Lot.

Ce schéma est né des objectifs du SDAGE Adour-Garonne et de la directive européenne sur les inondations, qui : « préconisent la réalisation de schémas de prévention par grand bassin versant afin d'assurer une parfaite cohérence des aménagements les uns par rapport aux autres » (Préambule SCPI, 2009).

Il s'est déroulé en 3 phases :

- Phase 1 : « état des lieux et diagnostic de la situation actuelle »

Cette étude a permis de comprendre le fonctionnement du bassin versant du Lot, d'appréhender ses complexités et de connaître les différents phénomènes d'inondations

possibles. L'analyse réalisée prenait en considération les principaux enjeux socio-économiques présents.

- **Phase 2 : « identifications des sous-bassins les plus sensibles »**

Cette seconde étape a été l'occasion de dresser un bilan des enjeux sur l'ensemble du bassin versant ainsi qu'une description des zones d'expansion de crues et de leur potentielle.

- **Phase 3 : « Propositions d'orientations »**

Ce dernier document aura permis de présenter les orientations et les propositions d'actions. Accompagnées d'un atlas cartographique, l'ensemble des propositions d'actions ont été construites en privilégiant systématiquement le renforcement de la cohérence de bassin.

Les propositions d'actions de cette Phase 3 ont par ailleurs été réalisées en cohérence avec le SPI sur le Lot Amont, réalisé en parallèle de ce document.

- **Schéma de Prévention des Inondations, SPI Lot-Amont 2010**

Suite aux événements de décembre 2003, la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Lot amont a souhaité initier un SPI sur son secteur. Dans le cadre de l'élaboration du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), le Syndicat Mixte Lot Dourdou a porté l'élaboration du SPI sur le bassin versant du Lot Amont.

Ce document se compose de trois parties :

- **1 : « État des lieux »**

Il se présente sous la forme d'un rapport et d'un dossier cartographique établissant un bilan de la connaissance des risques sur le territoire et ayant permis d'identifier les secteurs où des investigations complémentaires étaient nécessaires.

- **2 : « Diagnostic »**

Il se présente également sous la forme d'un rapport et d'un dossier cartographique avec comme objectif de présenter une analyse des problématiques les plus importantes sur le territoire et de faire l'inventaire des moyens d'actions utilisés, ainsi que ceux disponibles au moment de l'élaboration de ce document.

- **3 : « Programme d'actions »**

Cette dernière partie se compose d'un plan d'actions, d'un recueil des actions et d'un échéancier. En définitif, ce document constitue un diagnostic d'appui pour l'élaboration du Programme d'actions et de gestion des risques d'inondation, en garantissant une cohérence à l'échelle du bassin versant du Lot Amont.

Le SPI Lot-Amont a été diffusé dans sa version finale en février 2010.

1.4 - Études complémentaires

En lien avec le PAPI d'Intention porté par l'Entente Interdépartementale du bassin du Lot sur la période 2014-2017, des études ont été menées sur le territoire de la stratégie afin d'affiner la connaissance sur les zones à forts enjeux.

Parmi ces actions, on peut notamment citer la réalisation d'études hydrauliques :

- Action 103 : Étude du risque inondation dans le centre-ville de la Canourgue
- Action 104 : Étude hydraulique pré-opérationnelle sur l'impact de l'éperon rocheux en rive gauche de la Colagne à St Léger de Peyre
- Action 110 : Étude hydraulique pré-opérationnelle Mende

Une action concernant l'amélioration de la connaissance et de la culture du risque a également été menée :

- Action 120 : Opération groupée Pilote de pose de repères de crues

Pour améliorer et anticiper l'alerte, des outils de suivi des hauteurs d'eau au niveau local et la mise en place d'un SAL ont été réalisés :

- Action 201 : Étude de mise en place d'un SAL sur le bassin versant de la Colagne et le Bramont
- Action 203 : Opération pilote : pose d'échelles limnimétriques

Enfin, concernant l'amélioration de la connaissance de la vulnérabilité des enjeux, plusieurs diagnostics de vulnérabilité ont été menés :

- Action 501 : Opération groupée : diagnostics de réduction de la vulnérabilité du bâti sur le bassin versant du Lot
- Action 502 : Diagnostics de réduction de la vulnérabilité du bâti industriel sur la commune de Mende

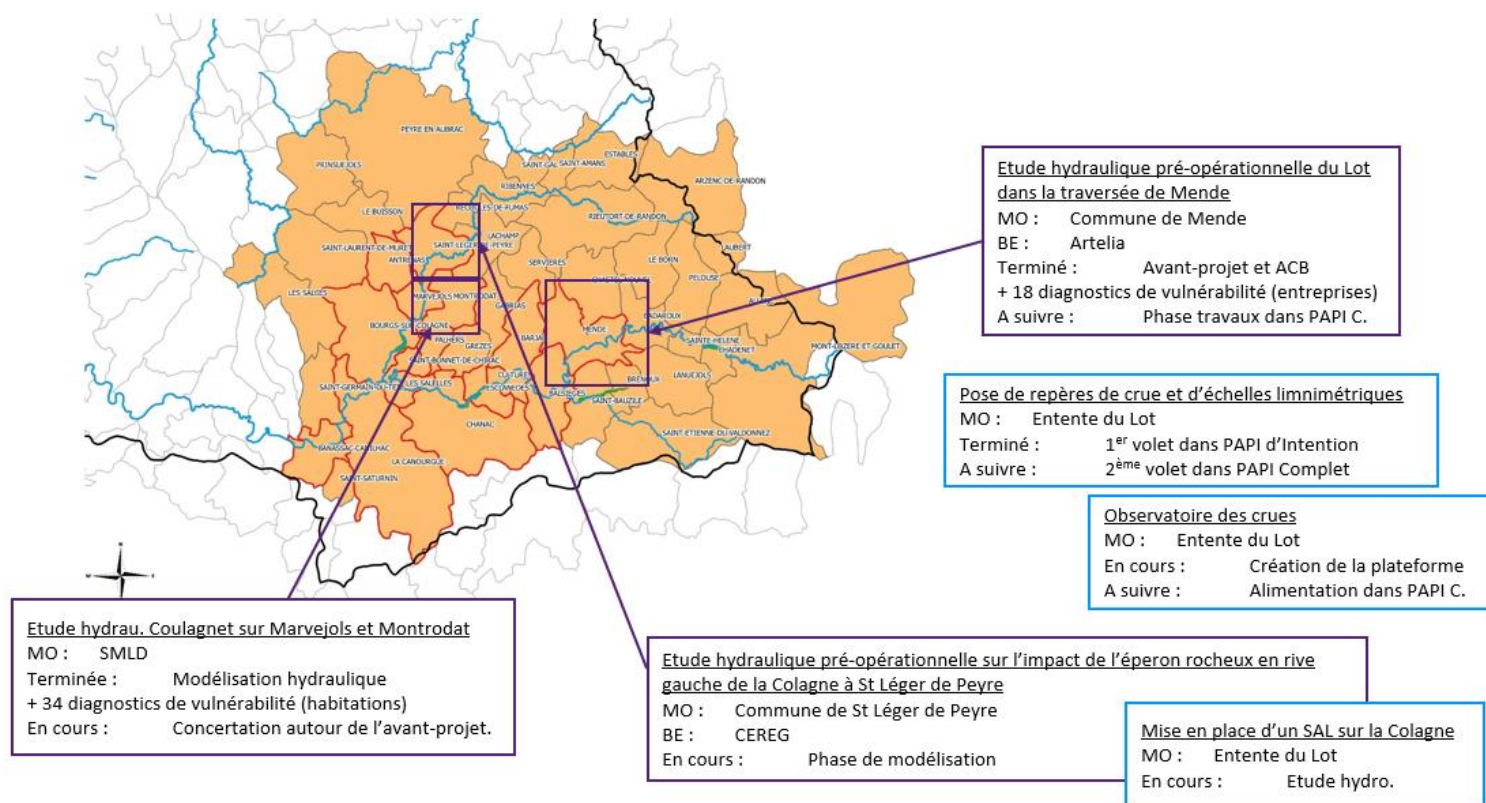


Figure 15 : Carte présentant les différentes actions menées sur le territoire au cours du PAPI d'Intention.

2 - Outils de connaissance et de planification

2.1 - Le SDAGE

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) vise à atteindre les objectifs environnementaux fixés par la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) de 2000. Ce programme d'une durée de 6 ans fixe les orientations en matière de gestion de l'eau à l'échelle d'un grand bassin hydrographique.

Le SDAGE Adour-Garonne est en cours sur la période 2016-2021 avec les 4 orientations suivantes :

- **A** : Créer les conditions de gouvernance favorables à l'atteinte des objectifs du SDAGE,
- **B** : Réduire les pollutions,
- **C** : Améliorer la gestion quantitative,
- **D** : Préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques.

Cette dernière orientation du SDAGE pose des dispositions à respecter en vue de « *réduire la vulnérabilité et les aléas en combinant protection de l'existant et maîtrise de l'aménagement et de l'occupation des sols* ».

Parmi les dispositions arrêtées, on peut y lire :

- Mettre en œuvre les principes du ralentissement dynamique,
- Évaluer les impacts cumulés et les mesures de compensation des projets sur le fonctionnement des bassins versants,
- Adapter les projets d'aménagements,
- Adapter les dispositifs aux enjeux.

2.2 - Le SAGE

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) est la déclinaison à une échelle plus locale du SDAGE. Institué par la loi sur l'eau de 1992, le SAGE Lot Amont porté par le Syndicat Mixte Lot Dourdou est un outil de planification élaboré par l'ensemble des parties prenantes (élus locaux, usagers, État) regroupées dans une Commission Locale de l'Eau (CLE).

Le SAGE est élaboré pour une durée de 10 ans et vise notamment à :

- garantir une eau de bonne qualité et en quantité suffisante pour la satisfaction des usages (eau potable, agriculture, industrie, baignade, pêche, etc...),
- préserver les milieux.

Le périmètre de la stratégie locale de gestion du risque inondation est compris dans le territoire du SAGE Lot Amont. D'une façon très schématique, son périmètre d'action est représenté sur la Figure 3. Pour une cartographie plus précise, la carte de la zone de compétence du Syndicat Mixte se situe en Annexe 4.

Les 7 orientations du SAGE Lot Amont sont les suivantes :

- A. Promouvoir une approche globale et concertée à l'échelle du bassin du Lot Amont
- B. Adapter les rejets aux capacités des milieux et aux besoins des usages
- C. Instaurer une gestion équilibrée et durable des ressources en eau permettant de pérenniser la satisfaction des usages
- D. Préserver et/ou améliorer les fonctionnalités des cours d'eau et des zones humides et les potentialités biologiques des milieux aquatiques
- E. Prévenir le risque inondation en cohérence avec l'atteinte des objectifs de bon état des masses d'eau
- F. Satisfaire les usages de l'eau, et en priorité l'alimentation en eau potable, sans remettre en cause les fonctions des milieux aquatiques

Le volet « E » du SAGE se décline en deux objectifs principaux et en quatre objectifs opérationnels tels qu'ils sont présentés ci-dessous.

Thème général	Objectifs généraux	Objectif opérationnels	Sous-objectifs opérationnels	Dispositions	Page
V – INONDATIONS	10) Améliorer la conscience du risque et sa prise en charge et développer l'alerte aux communes	10.1. Améliorer la conscience du risque par l'actualisation et l'uniformisation de la réglementation PPRI		Inon.D1, Inon.D2, Inon.D3	110
		10.2. Alerter et secourir les populations	10.2.1. Etendre ou développer l'alerte aux communes non identifiées dans le SPC mais présentant une forte sensibilité aux inondations	Inon.D4, Inon.D5, Inon.D6	112
			10.2.2. Améliorer la gestion de crise par l'élaboration des plans communaux de sauvegarde	Inon.D7, Inon.D8, Inon.D9	113
	11) Agir pour réduire l'aléa et protéger les zones à enjeux	11.1. Préserver/améliorer les fonctionnalités régulatrices au niveau du bassin versant et des cours d'eau	11.1.1. Cartographier, préserver et restaurer les zones naturelles d'expansion de crues	Inon.D10, Inon.D11, Inon.D12, Inon.D13, Inon.D14, Inon.D15, Inon.D16	116
			11.1.2. Définir l'impact et prévoir un plan de gestion des atterrissements et des seuils au regard du risque inondation	Inon.D17, Inon.D18, Inon.D19	118
			11.1.3. Valoriser le rôle tampon joué par la ripisylve et les zones humides et planifier leur restauration et leur entretien	Inon.D20, Inon.D21, Inon.D22, Inon.D23	120
			11.1.4. Limiter l'imperméabilisation et mieux gérer les eaux pluviales	Inon.D24, Inon.D25, Inon.D26, Inon.D27	121
		11.2. Protéger les zones à enjeux présentant des menaces graves pour les vies humaines et/ou les activités économiques		Inon.D28, Inon.D29, Inon.D30, Inon.D31	124

Figure 16 : Objectifs et sous-objectifs du SAGE Lot Amont sur la thématique des inondations.

Les 31 dispositions détaillent les actions à mener, la priorité de chacune avec son échéancier de mise en œuvre, sa maîtrise d'ouvrage pressentie, les financeurs potentiels de l'action et le montant total prévisionnel hors taxes.

Parmi les dispositions évoquées, on retrouve notamment des actions visant à améliorer l'alerte et la gestion de crise, la préservation des zones humides ou encore l'accompagnement des communes pour la réalisation des PCS.

Pour rappel, dans l'élaboration de la SLGRI, les objectifs et les actions doivent être en cohérence avec les dispositions du SDAGE et du SAGE.

2.3 - Documents d'urbanisme

Les POS (Plan d'Occupation des Sols) et les PLU (Plan Local d'Urbanisme) sont des documents de planification de l'urbanisme communal. Ces documents peuvent réglementer, voire interdire les constructions en zone inondable. Ils doivent en effet inclure le PPRi pour les communes qui en possèdent un.

En l'absence de ces deux précédents documents, les cartes communales sont des documents d'urbanismes simples qui délimitent les secteurs de la commune où les constructions sont autorisées. Les communes qui n'ont pas de PLU ou de POS sont couvertes par ces documents et sont donc soumises au règlement national d'urbanisme.

Des communes de la stratégie, 11 sont couvertes par un PLU, une par un POS et 4 par une carte communale.

On notera également l'existence par le passé d'un Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) sur le territoire de la stratégie, celui du bassin de vie de Mende, approuvé le 08/03/2007. Ce dernier est devenu obsolète au 1^{er} janvier 2017.

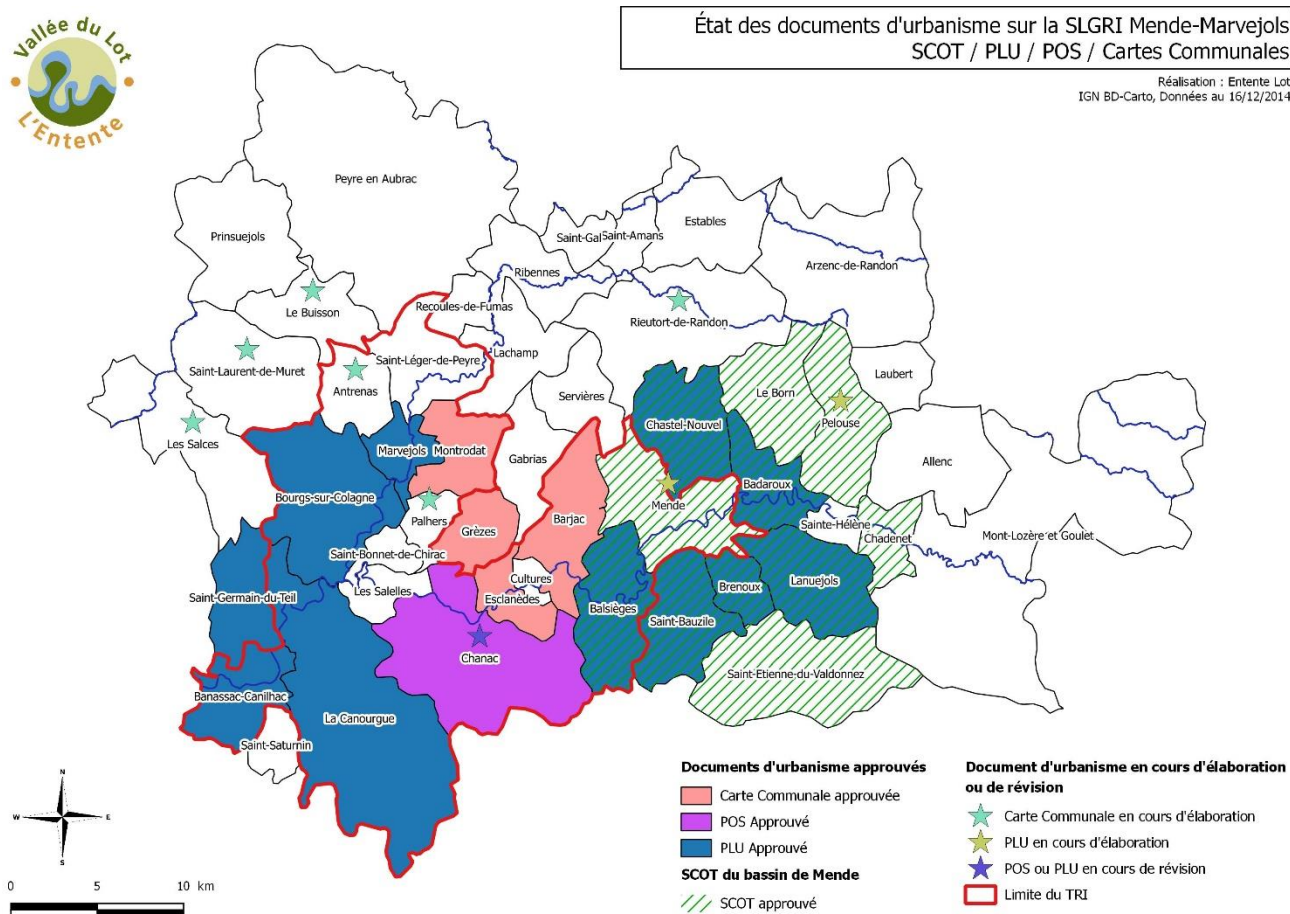


Figure 17 : État d'avancement des documents d'urbanisme sur la SLGRI de Mende-Marvejols.

2.4 - Le PCS et le DICRIM

Pour les communes qui sont concernées par un PPR (ou PPRi), disposer d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est obligatoire. Ce document est l'outil d'organisation de la gestion de crise à l'échelle communale. Il précise le ou les aléa(s) auquel est soumis la commune, les actions à mener en cas d'alerte et précise les moyens mis en œuvre pour faire face à la crise (moyens matériels disponibles, moyens humains, etc.).

Communes	État d'avancement du PCS	Date de réalisation
Badaroux	Approuvé	02/04/2012
Balsièges	Approuvé	09/12/2011
Banassac-Canilhac	Approuvé	Banassac le 09/07/2008 Canilhac le 24/09/2011
Barjac	Approuvé	01/12/2011
Bourgs-sur-Colagne	Approuvé	Monastier-Pin Moriès le 08/02/2012 Chirac le 17/10/2012
Brenoux	Approuvé	14/12/2011
Chadenet	Approuvé	10/12/2016
Chanac	Approuvé	17/12/2012
Esclanèdes	Approuvé	08/10/2013
La Canourgue	Approuvé	18/04/2013
Les Salelles	Approuvé	10/01/2011
Marvejols	Approuvé	11/02/2009
Mende	Approuvé	16/12/2010
Montrodat	Approuvé	24/05/2016
Saint-Bauzile	Approuvé	16/11/2010
Saint-Étienne du Valdonnez	En cours	-
Saint-Germain du Teil	Approuvé	30/11/2012
Saint-Léger de Peyre	En cours	-
Sainte-Hélène	A réaliser	-

Tableau 12 : État d'avancement au 1^{er} janvier du PCS obligatoire pour certaines communes de la stratégie.

Le tableau ci-dessus présente l'état d'avancement du PCS pour les communes qui ont réalisés ce document ou qui sont dans l'obligation de le réaliser. Globalement, l'obligation légale est bien respectée. Il demeure toutefois que la commune de Sainte-Hélène (hors périmètre TRI) n'a toujours pas de PCS et que les communes de Saint-Etienne du Valdonnez (hors TRI) et Saint-Léger de Peyre (sur le TRI, concernée par la Colagne) sont en cours d'élaboration de leur PCS.

Cette information sur l'état d'avancement ne précise pas si le document est opérationnel ou non. Or, au-delà de l'aspect réglementaire, tout l'intérêt du PCS réside dans sa mise en œuvre opérationnelle. Le seul moyen permettant de tester la bonne articulation du document entre ses moyens et les actions à mettre en œuvre serait de réaliser un exercice de crise sur chaque commune.

Il est à noter que ce tableau ne précise pas l'état d'avancement pour les communes qui n'ont pas d'obligation légale à posséder un PCS (absence de PPRi).

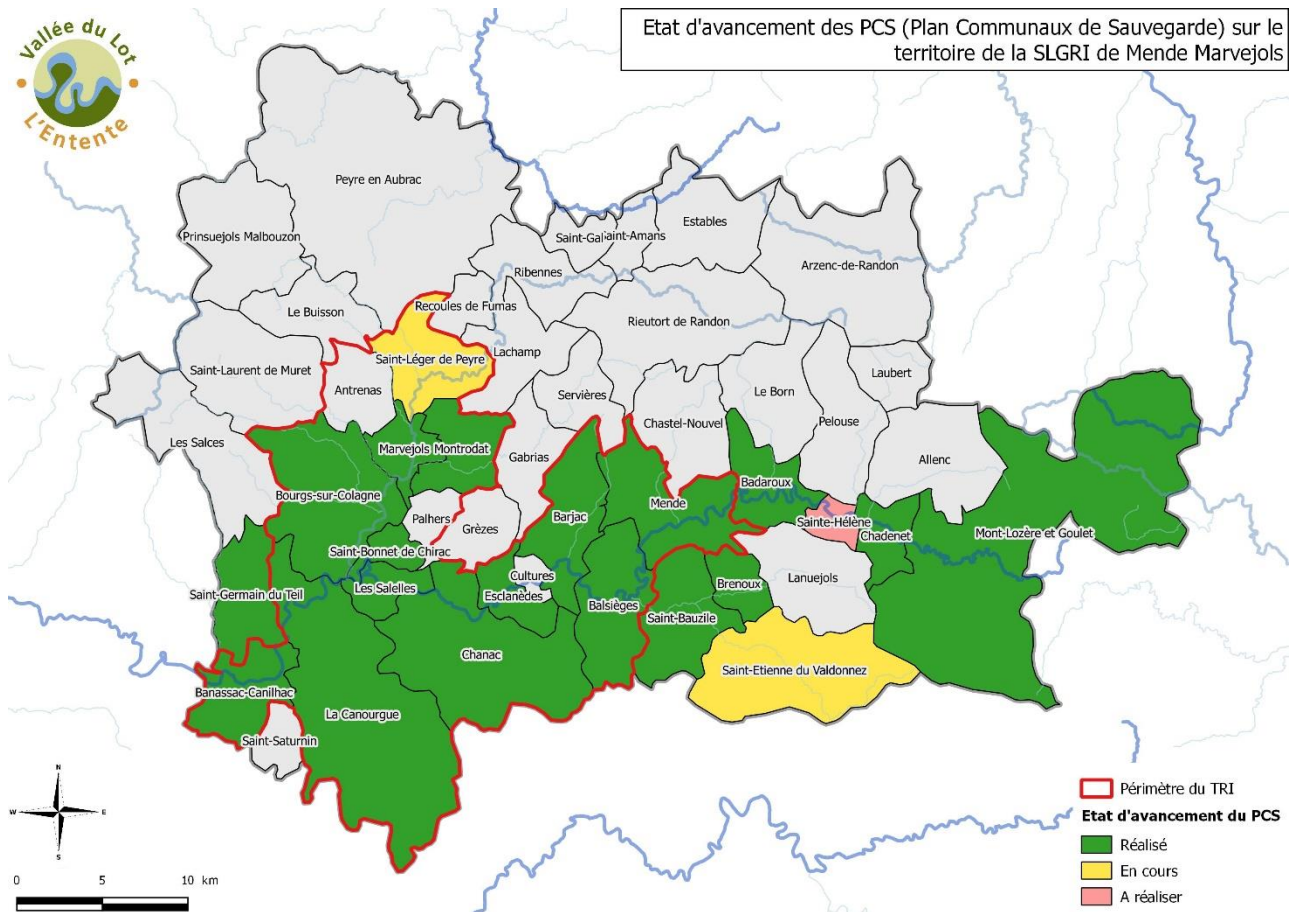


Figure 18 : Carte présentant l'état d'avancement des PCS au 1er janvier 2017.

Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) est un document destiné au public. Son objectif est d'informer les citoyens des risques présents sur la commune et de connaître les bons comportements à adopter en cas d'alerte. Par exemple, sur le territoire de la stratégie, les communes de Mende et de Chanac ont réalisé ce document et l'on porté à la connaissance des citoyens.

V - Les objectifs de la SLGRI

La stratégie locale pour le TRI de Mende-Marvejols s'organise autour de 11 dispositions en cohérence avec les huit objectifs arrêté au PGRI Adour-Garonne. Les différents objectifs pour le TRI de Mende-Marvejols sont présentés ci-dessous.

Les correspondances entre les objectifs du PGRI et les dispositions proposées pour la SLGRI figurent respectivement sur le tableau de synthèse (Tableau 13) ci-après.

A - Développer la gouvernance

⇒ **A.1.** Accompagner les collectivités dans la mise en place de la compétence Gestion de l'Eau, des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI).

A.1.1. Élaborer le PAPI Complet du Bassin Versant du Lot et accompagner la structuration du territoire, pour une meilleure prévention et gestion des inondations.

Constat :

L'Entente Interdépartementale du Bassin du Lot est porteuse du Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) afin de gérer le risque inondation sur un bassin versant de 11 500 km² de manière cohérente, efficace et concertée. L'EPTB Lot anime, coordonne et initie les projets qui sont ensuite mis en œuvre par les structures locales compétentes. Le premier volet dit PAPI "d'Intention" labellisé en 2014, a permis de réaliser plusieurs études conduisant à une meilleure connaissance de l'aléa et aboutissant sur des aménagements concrets pour diminuer la vulnérabilité du territoire.

Le deuxième volet dit PAPI "Complet", est en cours d'élaboration et sera déposé en 2017. L'objectif étant de pouvoir initier les actions courant 2018 : cela permettra de réaliser les aménagements proposés et de mener d'autres actions à l'échelle du bassin. Ce programme d'actions prévu pour une durée de 6 ans, permettra également de décliner et de mettre en œuvre les orientations de la SLGRI du TRI de Mende Marvejols.

Pour affirmer son ambition de co-construire un dossier complet avec les partenaires territoriaux et responsables locaux, l'Entente Lot a engagé deux chargés de mission inondation en début d'année 2017.

Afin de pouvoir porter des actions cohérentes sur le territoire en termes de gestion des inondations, la gouvernance territoriale doit être solide et les statuts des structures clarifiés. Au 1^{er} janvier 2018, les EPCI-FP exerceront de plein droit, en lieu et à la place des communes membres, la compétence GEMAPI. Ces structures seront donc responsables de la prévention des inondations. Le sujet de cette nouvelle compétence doit faire l'objet de discussions constructives afin que toutes les structures puissent s'investir dans la démarche et en comprendre les implications.

Enjeux :

- Réduction de la vulnérabilité
- Résilience des territoires
- Structuration de la gouvernance

Piste d'actions :

L'Entente interdépartementale du bassin du Lot est la structure porteuse de la SLGRI sur le TRI Mende-Marvejols et du PAPI sur l'ensemble du bassin du Lot. Le PAPI d'Intention a été mis en œuvre entre 2014 et 2016, années durant lesquelles une trentaine d'actions ont été portées par l'Entente Lot et la quinzaine de maîtres d'ouvrage répartis sur le bassin. Parmi les actions portées quatorze étaient des études sur le risque inondation et quatre étaient des études sur l'optimisation de zones d'expansion de crue. Suite à ces études, plusieurs projets d'aménagement et des actions d'amélioration de la prévention ont été proposés. Ces projets devraient être mis en œuvre à travers le PAPI du Lot. Ce programme a pour vocation de définir et mettre en œuvre la stratégie globale du bassin et de prendre en compte les orientations stratégiques des deux SLGRI : Cahors-Luzech et Mende-Marvejols.

L'Entente Lot a décidé d'engager dès le mois de janvier 2016 une étude liée à la gouvernance sur le bassin du Lot, au regard de la nouvelle compétence GEMAPI. Cette étude traite de la structuration à venir de la compétence inondation à l'échelle du bassin. Structuration qui se traduit par une redéfinition du statut et des compétences des EPAGE, des Syndicats de Rivière et des EPCI à Fiscalité Propre (EPCI-FP).

⇒ **Correspondance avec les dispositions D.1-1, D.1-2**

Acteurs concernés :

Entente, État, Agence de l'Eau, EPCI-FP, Syndicats de Rivière, Maîtres d'ouvrage des actions PAPI

Indicateurs de suivi :

- Labellisation du PAPI Complet sur le bassin du Lot
- Document proposant la nouvelle gouvernance en vue de la prise de la compétence GEMAPI

B - Connaissance et culture du risque

⇒ **B.1.** Améliorer la connaissance du risque inondation et la vulnérabilité du territoire.

B.1.1. Améliorer la connaissance de l'aléa inondation sur le bassin versant du Lot et ses affluents, pour mieux gérer la crise et pour réduire la vulnérabilité du territoire.

Constat :

Dans le cadre du TRI de Mende Marvejols (16 communes), le territoire a fait l'objet d'une cartographie d'enveloppes de crues fréquentes (de période de retour de 10 à 30 ans), d'occurrence moyenne (période de retour de 100 à 300 ans) et exceptionnelle (période de retour de l'ordre de 1000 ans). Un Atlas des Zones Inondables (AZI) couvre également le territoire, dont l'enveloppe correspond à des crues rares ou exceptionnelles.

Le bureau d'étude CEREG a produit pour le compte de l'Entente Lot un Atlas cartographique des zones inondables sur l'ensemble du bassin du Lot, publié au travers du Schéma de Cohérence et de Prévention des Inondations (SCPI, 2009). Le Lot Amont a fait l'objet d'un état des lieux et d'un diagnostic approfondi via le Schéma de Prévention des Inondations (SPI Lot Amont, 2010) et porté par le Syndicat Mixte Lot Colagne et Haute Vallée du Lot.

La DDT48 a également réalisée des PPRI sur les communes traversées par le Lot et celles situées en aval de la Colagne (20 communes concernées). Ces plans instaurent des règles pour l'urbanisme afin de limiter les constructions dans les zones d'aléa fort, prescrivent des mesures particulières dans les zones déjà urbanisées et prescrivent des mesures d'aménagements dans les zones où l'aléa est faible.

Elle apporte de nouveaux éléments via les cartographies des Zones Inondées Potentielles (ZIP), qui seront mises à disposition des maîtres d'ouvrage souhaitant compléter leur connaissance du risque (six scénarii de la cartographie des zones inondées potentielles du Lot et de la Colagne, de Mende/Marvejols à Saint-Laurent d'Olt).

Les connaissances sont toutefois moins fournies sur les petits affluents de ces deux principaux cours d'eau. La problématique du ruissellement est aussi mal appréhendée. En effet, ce phénomène n'est pas pris en compte dans les zonages réglementaires (PPRI basé sur les débordements de cours d'eau).

Enjeux :

- Connaissance et sensibilisation aux phénomènes d'inondation
- Amélioration de la gestion de crise

Piste d'actions :

En vue de compléter la connaissance sur les problématiques d'inondations présentes sur le territoire, l'une des principales pistes d'actions est d'inciter à la réalisation de nouvelles études hydrauliques et hydromorphologiques. En effet, si les cours d'eau principaux tels que le Lot et la Colagne bénéficient d'une bonne connaissance, les affluents sont peu étudiés et ne bénéficient pas du même niveau de connaissance.

De ces études découleraient à la fois la production de nouvelles données cartographiques à destination des gestionnaires de crise (communes notamment), avec des informations fondamentales à inclure dans les Plans Communaux de Sauvegarde. Mais l'objectif principal de ces études est de conduire à la préconisation d'aménagements permettant de réduire la vulnérabilité des secteurs sensibles.

En parallèle et afin de toucher une grande partie de la population, des actions de sensibilisation sont prévues. Celles-ci apporteront une information spécifique sur les territoires fortement impactés par les inondations.

⇒ **Correspondance avec les dispositions D.2-2, D.2-3**

Acteurs concernés :

Entente, État, EPCI-FP, Syndicats de rivière

Indicateurs de suivi :

- Nombre de nouvelles études lancées en vue de compléter la connaissance
- Nombre de communes bénéficiant d'une information/sensibilisation spécifique

⇒ **B.2.** Sensibiliser chaque citoyen au risque inondation par l'intermédiaire d'actions concrètes.

B.2.1. Développer une culture du risque.

Constat :

Du fait d'une faible occurrence des crues rares, la mémoire et la culture du risque s'estompent progressivement. Les connaissances traditionnelles ne se transmettent pas assez aux nouveaux arrivants. Or, maintenir le souvenir d'un événement, c'est permettre l'anticipation de celui qui suivra.

L'objectif de cette disposition est donc de développer l'acculturation des citoyens au risque, c'est-à-dire de développer des pratiques et des outils pour rappeler à la population les risques encourus lorsqu'on vit en zone inondable. Plusieurs types d'actions pourraient être mis en place afin de rendre le citoyen acteur de sa propre protection. Le travail avec les scolaires est un fondement de l'information préventive. D'autres populations peuvent cependant être visées par des campagnes de prévention (travailleurs agricoles, industriels, professionnels du tourisme, etc.).

Enjeux :

- Connaissance et sensibilisation aux phénomènes d'inondation
- Maintien de la mémoire des événements passés

Piste d'actions :

La pose de repères de crues dans les communes et tous les lieux à risques constitue l'un des meilleurs vecteurs de développement de la conscience du risque. L'objectif de l'action est de faire du repère de crue un symbole « familier » et identifiable par tous. L'Entente Lot a déjà engagé une première opération de pose de repères sur près de 35 communes du bassin du Lot, pour 29 repères posés sur le territoire de la SLGRI Mende-Marvejols. Une deuxième opération du même type est prévue dans le PAPI Complet.

Le renforcement de la culture du risque passe par le développement d'outils et d'actions de communication ciblées permettant la sensibilisation de la population sur le risque inondation. Des actions spécifiques seront mises en œuvre :

- Animation d'un site internet spécifique aux inondations (Observatoire des crues) : outils collaboratifs et d'archives des inondations marquantes sur le bassin du Lot.

- Diffusion d'une exposition itinérante auprès des communes et organisation d'une ou plusieurs journée(s) événementielle sur la thématique inondation.
- Sensibilisation des scolaires par le biais de projets pédagogiques.
- Réaliser des actions ciblées vers les professionnels du tourisme et particulièrement sur les zones d'hébergements à proximité des cours d'eau, nombreuses sur le territoire.
- Organisation de réunions intercommunales régulières pour informer sur les risques et les actions menées (avec diffusion de documents de sensibilisation).
- Communiquer et sensibiliser sur le rôle et le fonctionnement des barrages en période d'inondation.

En parallèle, un accompagnement pour la rédaction du Document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) pourra être proposé aux communes qui en feront la demande.

⇒ **Correspondance avec les dispositions D.2-8 du PGRI**

Acteurs concernés :

Entente, Syndicats de rivière, Communes, État, Académie

Indicateurs de suivi :

- Évolution de la cartographie des repères de crue implantés
- Nombre d'événements organisés pour informer sur le risque inondation (animations pour les scolaires, réunions publiques, etc.)

B.2.2. Mutualiser l'information sur les crues et les connaissances pour la gestion de crise.

Constat :

Les crues de 1994 et 2003 ont rappelé aux acteurs du territoire et à la population l'ampleur des crues et l'importance de la connaissance de ces aléas dans la gestion de crise. Certaines données sont indisponibles ou incomplètes. L'objectif ici est de recenser, rassembler et étoffer une base de données sur les inondations à chaque nouvelle crue.

Les démarches de retour d'expérience doivent être généralisées pour chaque événement significatif, afin de mutualiser l'information du volet "gestion opérationnelle de l'urgence". Les retours "terrain" des événements sont une source capitale d'information. C'est pourquoi systématiser la prise de données pendant et après l'inondation est un réflexe à adopter.

Enjeux :

- Connaissance et sensibilisation aux phénomènes d'inondation
- Amélioration de la gestion de crise

Piste d'actions :

Un outil est en cours de création par l'Entente du Lot : l'Observatoire des crues. C'est une plate-forme web qui recense et cartographie l'ensemble des repères de crue du territoire, renseigne sur l'état d'avancement des documents réglementaires (PCS, DICRIM, PPRI), les actions du PAPI du Lot, et qui donne des informations sur l'historique des crues. Cette base de données sera régulièrement alimentée pour permettre une mutualisation des données sur les crues passées. En outre, les bases de données déjà existantes portées par l'Etat sont une source d'information non négligeables, telles que

la BDHI (base de données historique sur les inondations) et la plate-forme nationale collaborative des sites et des repères de crue. Elles seront alimentées conjointement à l'Observatoire des crues.

Le partage de données cartographiques et des résultats d'étude devra être systématique entre les services, afin de permettre le croisement de données et de favoriser la communication. Ces échanges permettront de revoir l'organisation de la gestion de crise.

La systématisation de la prise de données lors d'événements sera également motivée. Des secteurs clef pourront alors être définis en vue d'alimenter des fiches « retours d'expérience », qui seront disponibles sur l'Observatoire des crues. L'ensemble des acteurs de la gestion de crise seront invités à partager leur expérience. Parmi les éléments intéressants à récolter, il y a les dommages économiques directs et indirects, les réseaux impactés, l'impact sur les vies humaines (nombre d'hospitalisations suite aux inondations), etc.

⇒ **Correspondance avec les dispositions D.2-7, D.3-12 du PGRI**

Acteurs concernés :

Entente, Syndicats de rivière, SDIS, Gendarmerie, État, EDF

Indicateurs de suivi :

- Nombre de contributeurs et de contributions apportées à l'Observatoire des crues
- Multiplicité des acteurs participants

C - Préparation et gestion de crise

⇒ C.1. Développer l'alerte et la gestion de crise.

C.1.1. Améliorer le système de surveillance, de prévision, d'alerte et de transmission de l'information sur les crues.

Constat :

La finalité de cette disposition est de passer de la prévision des crues à la prévision des inondations.

Le Service de Prévision des Crues (SPC) Garonne Tarn Lot surveille en continu les niveaux du Lot et de ses affluents. Sur le périmètre de la stratégie, deux stations de prévision (Bagnols-les-Bains, Mende) et une station d'observation (Le Monastier) sont installées. Parmi les stratégies territoriales à maintenir efficaces, il y a celle de veiller à la transmission des informations des services de l'État vers les mairies, pour que celle-ci soit toujours assurée en cas d'alerte.

Sur les tronçons non surveillés par les services de l'État, où les enjeux sont importants, des Systèmes d'Alerte Local (SAL) sont développés par les collectivités ou leur groupement pour assurer une anticipation des phénomènes à risque et une alerte opérationnelle à une échelle locale (ex : SAL Colagne en cours). A partir du moment où les conditions ne permettent pas l'installation d'un SAL, la valorisation des outils d'alerte déjà existants est fortement encouragée. Parmi ces outils, « APIC » (Avertissement Pluies intenses à l'Échelle des Communes) et « Vigicrues Flash » sont des outils modernes préconisés par l'État.

Enjeux :

- Protection des personnes et des biens
- Connaissance et sensibilisation aux phénomènes d'inondation.

Piste d'actions :

Dans un premier temps, un recensement des moyens d'alerte et de surveillance existants sera effectué afin de déterminer les zones sensibles qui ne sont pas surveillées par les stations étatiques, qui nécessiteraient la mise en place d'outils d'alerte et d'anticipation. Auquel cas, afin de favoriser la surveillance et la prévision des crues, des systèmes d'alerte locaux pourront être posés.

Les moyens d'alerte et de surveillance déjà existants sur le territoire seront recensés. Les différents acteurs de la gestion de crise (notamment les communes) seront informés sur les procédures de protection civile suivies par le SDIS et la Préfecture en cas d'inondation. En complément et si la demande est exprimée, l'usage des MSGU (Médias Sociaux en Gestion d'Urgence) qui s'étend à de nombreux territoires français, pourra éventuellement être déployé.

Les services de l'État valoriseront les outils existants notamment l'application « APIC » et « Vigicrues Flash » à travers des réunions d'information ou des journées de formation des élus. APIC est un service d'observation gratuit proposé par Météo-France concernant les épisodes pluvieux abondants. En complément, Vigicrues Flash est proposé par le Ministère de l'Environnement et averti d'un risque de crues dans les prochaines heures sur certains cours d'eau non couverts par Vigicrues.

La pose d'échelles limnimétriques en vue d'observer l'évolution du niveau d'eau localement, contribuera aussi à améliorer la surveillance et l'anticipation de la crise.

⇒ Correspondance avec les dispositions D.3-2 du PGRI

Acteurs concernés :

Entente, Communes, SDIS, Préfecture, Syndicats de Rivière, EPCI-FP, État

Indicateurs de suivi :

- Mise en place de SAL sur des communes non concernées par les alertes du SPC
- Nombre de réunions d'information sur les outils de surveillance et les applications existantes

C.1.2. Veiller à la réalisation et la mise en œuvre des PCS (voire PICS), et à leur actualisation régulière, en assurant une cohérence des volets "inondations" à l'échelle du bassin versant du Lot.

Constat :

Disposer de supports fiables pour la gestion de crise est un objectif stratégique important. C'est pourquoi il est essentiel d'assurer l'élaboration des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) dans les communes situées en zone inondable et ayant un PPRI approuvé. Le PCS est un outil opérationnel qui fait l'état des connaissances sur le risque -dont l'inondation- et les enjeux concernés. Il recense les ressources et les possibilités de mutualisation des moyens au niveau intercommunal, et détaille les améliorations suite aux démarches de retours d'expérience et d'exercices grandeur nature. Sur le territoire de la stratégie locale, 21 communes possèdent un PCS approuvé. Seulement 3 communes possédant un PPRI n'ont pas encore de PCS, ce dernier est toutefois en cours de rédaction pour deux d'entre-elles.

Enjeux :

- Protection des personnes et des biens
- Préparation opérationnelle

Piste d'actions :

Afin d'inclure les élus dans la boucle des retours d'expériences, ils devront être informés des procédures d'alerte et d'évacuation existantes. Les concernant directement, l'outil principal de gestion de crise est le Plan Communal de Sauvegarde (PCS). C'est pourquoi des ateliers d'aide à la rédaction ou à l'actualisation des PCS sont prévus par les services de la Préfecture. Une action du PAPI Lot sera dédiée à ce volet PCS afin d'assurer une pérennisation de cet accompagnement et une cohérence à l'échelle du bassin du Lot. Cette démarche pourra être appuyée par l'exemple d'une commune « modèle ».

Afin de tester la mise en œuvre opérationnelle des PCS, des exercices grandeur nature sont à organiser. Les retours d'expérience du SPC Garonne-Tarn-Lot, de la DDT et du SDIS permettent de confirmer l'efficacité de telles mesures.

⇒ **Correspondance avec les dispositions D.3-5, D.3-6 du PGRI**

Acteurs concernés :

Entente, SDIS, État, Communes, EPCI-FP

Indicateurs de suivi :

- Nombre de PCS actualisés et d'exercices réalisés

D - Meilleure prise en compte du risque dans l'aménagement

⇒ **D.1.** Intégrer la prévention des inondations dans les documents de planification.

D.1.1. Éviter d'aggraver la vulnérabilité en orientant le développement urbain en dehors des zones à risques.

Constat :

La majeure partie des zones inondables sont classées en zone rouge dans le zonage du Plan de prévention des risques inondations (PPRI), ce qui signifie qu'elles sont soumises à une inconstructibilité de principe. Quelques constructions sont possibles et soumises à prescriptions. Les documents de planification comme les SCOT, les PLU et les POS devront être mis en compatibilité avec le PGRI. Il s'agit en effet d'outils privilégiés pour intégrer le risque inondation dans les politiques d'aménagement du territoire.

La loi ALUR (loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové) a transféré aux EPCI-FP la compétence Plan Local d'Urbanisme (PLU). L'intégration du risque inondation peut se traduire par l'élaboration de porter à connaissance, pour toute nouvelle donnée relative au risque. Le PPRI est quant à lui déjà annexé aux PLU.

Enjeux :

- Protection des personnes et des biens
- Sensibilisation au risque inondation

Piste d'actions :

Parmi les orientations stratégiques, il est prévu de systématiser la diffusion de toute nouvelle connaissance sur le risque inondation. De développer le recours à la prescription de mesures de réduction de la vulnérabilité dans les PPRI et d'accompagner la réalisation des travaux après diagnostic. En effet, dans les règlements des PPRI, des mesures de réduction de la vulnérabilité sont préconisées pour chaque zonage.

A travers le PAPI d'Intention, des cartographies de Zones d'Expansion de Crues (ZEC) ont été élaborées pour améliorer la connaissance et identifier des secteurs à préserver. L'enjeu est de valoriser ces études afin de prendre en compte ces secteurs utiles pour le ralentissement dynamique des crues, dans les documents d'urbanisme, et *in fine* de les préserver.

⇒ **Correspondance avec les dispositions D.4-4, D.4-5 du PGRI**

Acteurs concernés :

Entente, État, EPCI-FP, Communes

Indicateurs de suivi

- Nombre porter à connaissance inondation transmis aux collectivités

⇒ **D.2.** Adapter les enjeux aux risques par l'intermédiaire d'opérations de réduction de la vulnérabilité des enjeux.

D.2.1. Affiner la connaissance des enjeux du territoire pour mieux cibler les opérations de réduction de vulnérabilité.

Constat :

L'ensemble des enjeux situés en zone inondable ne pouvant faire l'objet d'une protection totale, il faut également viser à réduire la vulnérabilité de ces enjeux : habitat, activité économique, réseaux etc. La réduction de la vulnérabilité favorisera un retour à la normale plus rapide après la crue.

Réduire la vulnérabilité des réseaux et des campings est aussi un enjeu non négligeable sur ce territoire où la fréquentation touristique est importante en période estivale.

Enjeux :

- Connaissance et sensibilisation aux risques d'inondation
- Réduction du coût des dommages
- Résilience des territoires

Piste d'actions :

Il a été référencé par le bureau d'étude « CEREG » les enjeux vulnérables sur l'ensemble du bassin du Lot à travers un Atlas cartographique. A partir de cet atlas, un travail de priorisation des enjeux devraient être effectué. Des actions de communication auprès des propriétaires et des entreprises seront menées, pour les informer des obligations réglementaires et les conseiller afin d'intégrer le risque vis-à-vis des infrastructures. La finalité de ces diagnostics est d'aboutir à la mise en œuvre de travaux permettant une réduction des dommages et un retour à la normale dans les meilleurs délais possibles.

A travers le PAPI d'Intention plusieurs opérations groupées de réalisation de diagnostics de vulnérabilité ont été lancées. Sur le territoire de la stratégie, le Syndicat Mixte Lot Dourdou et la ville de Mende ont effectué cette opération. Près d'une vingtaine de diagnostics sur des entreprises ont été réalisés sur la commune de Mende, tandis que 14 communes de la stratégie ont fait l'objet de diagnostics au niveau des habitations situées en zone inondable. Les communes concernées sont : Balsièges, Barjac, Brenoux, Chanac, Chirac, Cultures, La Canourgue, Lanuéjols, Les Salelles, Marvejols, Mende, Saint-Bauzile, Saint-Etienne du Valdonnez, Saint-Léger de Peyre. Chaque diagnostic a permis d'apporter des conseils sur les mesures à prendre pour réduire sa vulnérabilité face au risque.

⇒ **Correspondance avec les dispositions D.4-7, D.4-12 du PGRI**

Acteurs concernés :

Entente, Communes, EPCI-FP, Syndicats de rivière

Indicateurs de suivi :

- Nombre de diagnostics de vulnérabilité réalisés
- Suivi des opérations de travaux effectuées en vue de réduire la vulnérabilité

E - Gestion des capacités d'écoulement et restauration des zones d'expansion de crue

⇒ **E.1.** Préserver les ZEC et optimiser leur potentiel pour ralentir la dynamique des écoulements.

E.1.1. Favoriser la rétention dynamique des écoulements par la gestion, la préservation et la protection des espaces de mobilité, des zones d'expansion de crue et des zones humides.

Constat :

Les Zones d'Expansion de Crue (ZEC) sont peu nombreuses en raison de vallées encaissées et étroites. Aucune de ces ZEC identifiées n'ont fait l'objet d'une étude approfondie, et ces zones semblent déjà sollicitées au maximum lors de crues fréquentes. De part leur dimensionnement et leur emplacement, elles ne peuvent donc pas être optimisées et influencer sur l'écroulement des crues.

L'objectif de cette disposition est en revanche de préserver et de favoriser la reconquête de ces zones naturelles d'expansion de crues, comme les zones humides, après les avoir répertoriées.

Enjeux :

- Réduction du coût des dommages
- Résilience des territoires

Piste d'actions :

Il s'agira avant tout de communiquer sur les zones d'expansion des crues et les zones humides dans le cadre de journées d'information, en vue de préserver ces espaces. Parmi les acteurs ciblés, les exploitants agricoles pourront être sensibilisés aux mesures qui limitent et ralentissent les ruissellements, réduisant par la même occasion le risque d'érosion des sols.

⇒ **Correspondance avec les dispositions D.5-1, D.5-2, D.5-3 du PGRI**

Acteurs concernés :

Syndicats de rivière, EPCI-FP, Communes, Chambre d'Agriculture, Agence de l'Eau, Entente

Indicateurs de suivi :

- Nombre d'actions d'informations et de sensibilisation sur la préservation des ZEC
- Production d'un document de synthèse sur la limitation des ruissellements

E.1.2. Veiller à un entretien global, cohérent et planifié des cours d'eau.

Constat :

L'objectif est de gérer et d'entretenir les cours d'eau, afin d'éviter les facteurs de sur-aléa (embâcles par exemple). Dans le cadre de la prise de compétence GEMAPI, il convient ainsi de définir correctement les missions de chacun quant à la gestion des déchets flottants, la mise en valeur des berges, etc.

Enjeux :

- Protection des personnes et des biens

Piste d'actions :

Cette piste d'action est déjà mise en œuvre par les Syndicats de rivière au travers de « contrats de rivière », « PPG », « SAGE » avec comme objectif de veiller à un entretien global, cohérent et planifié des cours d'eau.

⇒ **Correspondance avec les dispositions D.5-6 du PGRI**

Acteurs concernés :

Syndicats de rivière, EPCI-FP, Communes, Agence de l'Eau

Indicateurs de suivi :

- Linéaires de berges ayant fait l'objet d'un entretien cohérent et planifié

F - Ouvrages de protection

⇒ **F.1.** Protéger des vies humaines par des travaux d'aménagement et garantir une bonne gestion des ouvrages de protection.

F.1.1. Après une analyse globale et multicritères, définir les travaux de protection les plus pertinents.

Constat :

Les obligations du cahier des charges PAPI 2 exigent une analyse coût bénéfice (ACB) pour les travaux pressentis à diminuer le risque inondation. Il est essentiel que tous ces travaux de protections aient été sujets à une analyse globale et multicritères (AMC) afin d'en évaluer la pertinence sur le territoire concerné.

Afin de prévoir les contraintes du PAPI 3, il est recommandé de prendre en compte les enjeux environnementaux au travers de la conception des ouvrages. De tels ouvrages doivent être durables dans le temps et écologiquement.

Enjeux :

- Protection des personnes et des biens

Piste d'actions :

La priorité est de réaliser des travaux d'aménagements acceptés localement, techniquement et financièrement pertinents. Dans le cadre du PAPI d'Intention porté entre 2014 et 2017 par l'Entente Interdépartementale du bassin du Lot, plusieurs études ont été réalisées et conduisent à la préconisation de travaux d'aménagements.

Ceux-ci devront faire l'objet de réflexions globales associant un large éventail d'acteurs afin d'appréhender tous les aspects et conséquences des projets, de façon à éclairer les choix des maîtrises d'ouvrage et à préparer la concertation publique.

⇒ **Correspondance avec les dispositions D.6-5 du PGRI**

Acteurs concernés :

EPCI-FP, État, Syndicats de rivière, Communes

Indicateurs de suivi :

- Travaux et aménagements réalisés

Disposition du PGRI 2016-2021	Objectif de la SLGRI Mende-Marvejols	Disposition de la SLGRI Mende-Marvejols	Piste d'actions
A - Développer les gouvernances			
D.1-1 Sur les TRI [...] les collectivités élaborent avec l'appui de l'Etat, des SLGRI qui seront ensuite déclinées au travers de plans d'actions sur le périmètre appropriés.	A.1. Accompagner les collectivités dans la mise en place de la compétence Gestion de l'Eau, des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI).	A.1.1. Élaborer le PAPI Complet du Bassin Versant du Lot et accompagner la structuration du territoire, pour une meilleure prévention et gestion des inondations.	• Élaborer le PAPI Complet sur le bassin du Lot. • Financer les postes d'animateurs PAPI. • Accompagner la structuration de l'EPAGE et du Syndicat de rivière à travers des réunions d'information avec les élus communaux et intercommunaux.
D.1-2 Sur l'ensemble du district, les [...] groupements proposent au préfet coordonnateur de bassin [...] une organisation des maîtrises d'ouvrage relative à la compétence GEMAPI pour couvrir prioritairement le ou les sous-bassins concernés par des TRI.			
B - Connaissance et culture du risque			
D.2-2 Le cas échéant, exploiter les études hydromorphologiques sur les cours d'eau pour cartographier les lits majeurs naturels. Intégrer cet élément de connaissance dans les réflexions relatives à la prise en compte des inondations en particulier en matière d'aménagement des territoires.	B.1. Améliorer la connaissance du risque inondation et la vulnérabilité du territoire.	B.1.1. Améliorer la connaissance de l'aléa inondation sur le bassin versant du Lot et ses affluents, pour mieux gérer la crise et pour réduire la vulnérabilité du territoire.	• Améliorer la connaissance sur le ruissellement. • Élaborer des études hydrauliques et hydromorphologiques sur les bassins les plus sensibles, afin d'intégrer ces éléments de connaissance dans les réflexions relatives à la prise en compte des inondations en matière d'aménagement des territoires. • Produire des cartographies supplémentaires pour différentes occurrences de crue, et notamment sur les territoires ne disposant pas de ces connaissances. • Identifier les secteurs soumis au risque de crues soudaines particulièrement dangereuses pour les vies humaines, et y assurer une information/sensibilisation spécifique.
D.2-3 Réaliser sur les secteurs à enjeux des cartes de zones inondables potentielles (permettant de faire le lien entre hauteurs d'eau aux stations de mesures des services de prévision des crues et surfaces inondées) [...].			

<i>D.2-7 Diffuser la connaissance du risque inondation et de la vulnérabilité des territoires : faire connaître les études, l'ensemble des cartes existantes : notamment les nouvelles cartographies de risques des TRI, les laisses et repères de crues, les cartographies des zones inondées suite à une crue, les PPRI, les AZI...</i>	B.2. Sensibiliser chaque citoyen au risque inondation par l'intermédiaire d'actions concrètes.	B.2.1. Développer une culture du risque.	• Implanter des repères de crue et continuer les opérations d'affichage du danger sur l'ensemble du territoire. • Tenir à jour l'observatoire des crues comportant la cartographie interactive des repères de crue. • Diffuser une exposition itinérante avec des panneaux mobiles auprès des mairies pour un affichage temporaire. • Organiser une à plusieurs journée(s) événementielle(s) sur la thématique inondation. • Aider les collectivités à constituer une communication régulière sur le risque inondation. • Réaliser des outils pédagogiques à destination des scolaires, ainsi que des animations participatives (distribution de mallettes pédagogiques, organisation de concours dessins, MémoRisk, projet RIVERMED...). • Actions ciblées vers les professionnels du tourisme (diffusion de l'alerte, distribution de brochures auprès des groupes hôteliers...). • Sensibiliser sur le rôle des barrages en période d'inondation.
<i>D.2-8 Développer la culture du risque inondation dans les zones inondables en mobilisant tous les leviers d'information préventive et de communication efficaces et innovants [...] ; les leviers de la formation et de l'éducation en développant l'offre d'actions préventives sur le risque inondation à destination des élus, acteurs économiques, aménageurs, citoyens (y compris scolaires).</i>		B.2.2. Mutualiser l'information sur les crues et les connaissances pour la gestion de crise.	• Promouvoir un rapprochement entre les services pour un partage des données cartographiques issues d'études spécifiques. • Développer la systématisation de la prise de données (laisses de crue, photos, hauteur d'eau, etc.) sur des endroits clefs, pendant et après l'inondation. • Établir une fiche protocole de recueil de données. • Alimenter la base de données de l'Observatoire des crues (photos, témoignages, etc.) • Alimenter en parallèle la BDHI, et la "plateforme nationale collaborative des sites et des repères de crue".
<i>D.3-12 Généraliser les démarches de retours d'expérience pour chaque événement significatif et les faire connaître. En améliorant la capitalisation, le partage et la diffusion.</i>			

C - Préparation et gestion de crise			
D.3-2 Favoriser le développement de la mise en place par les collectivités ou leur groupement de SAL sur les tronçons non surveillés par l'Etat en fonction des enjeux et sur les périmètres cohérents [...].	C.1. Développer l'alerte et la gestion de crise.	C.1.1. Améliorer le système de surveillance, de prévision, d'alerte et de transmission de l'information sur les crues.	- Mise en place de SAL et d'outils d'anticipation. - Implanter des échelles limnimétriques afin d'avoir un outil de visualisation de la hauteur du niveau d'eau à l'échelle locale. - Faire un recensement des moyens d'alerte et de surveillance déjà existants sur le territoire, et sensibiliser les acteurs aux procédures de protection civile suivies par le SDIS et la Préfecture en cas d'inondation (usage des MSGU, chaîne opérationnelle d'alerte...). - Promouvoir les dispositifs proposés par les services de l'Etat (APIC, Vigicrues Flash, etc.) par l'organisation de journées de formation et de communication auprès des élus.
D.3-5 Assurer l'élaboration, en particulier dès la prescription de PPRI, de PCS dans les communes situées en zones inondables [...]		C.1.2. Veiller à la réalisation et la mise en œuvre des PCS (voire PICS), et à leur actualisation régulière, en assurant une cohérence des volets "inondations" à l'échelle du bassin versant du Lot.	- Pour les communes ayant un PCS : actualiser les procédures d'alerte et d'évacuation des PCS en utilisant les ressources disponibles et sensibiliser sur le fait de "faire vivre" ce document. - Pour les communes sans PCS : diffuser des outils méthodologiques et organiser des ateliers participatifs avec l'ensemble des acteurs de la gestion de crise, en s'appuyant sur l'exemple d'une commune "modèle". - Organiser des exercices de crise à l'échelle d'une ou de plusieurs communes en impliquant l'ensemble des acteurs concernés.
D.3-6 Vérifier l'aspect opérationnel des PCS par des exercices grandeur nature de gestion de crise et de retour à la normale, en haute et basse saison touristique.			
D - Meilleure prise en compte du risque dans l'aménagement			
D.4-4 Accompagner la réalisation des travaux de réduction de la vulnérabilité identifiés après diagnostic et prescrits dans les PPRI et PPRL.	D.1. Intégrer la prévention des inondations dans les documents de planification.	D.1.1. Éviter d'aggraver la vulnérabilité en orientant le développement urbain en dehors des zones à risques.	- Valoriser auprès des élus les ZEC identifiés et les zones humides à préserver, en les incitant à les intégrer dans les documents d'urbanisme (PLU) et de protection civile (PCS, DICRIM) dont ils ont la responsabilité. - Pour les communes sans PPRI, inclure un <i>Porter à connaissance</i> du risque inondation lorsqu'il est connu (pour les communes ayant un PPRI approuvé, celui-ci est obligatoirement inclu dans le PLU).
D.4-5 Améliorer la prise en compte du risque inondation dans les documents d'aménagement et de planification d'urbanisme SCOT, PLU notamment en formalisant des principes d'aménagements permettant de réduire la vulnérabilité des territoires concernés.			

<i>D. 4-7 Développer la réalisation de diagnostics de vulnérabilité : habitations, réseaux, infrastructures, ouvrages, bâtiments publics, activités économiques, agricoles, industries, patrimoine culturel, établissements de santé.</i>	D.2. Adapter les enjeux aux risques par l'intermédiaire d'opérations de réduction de la vulnérabilité des enjeux.	D.2.1. Affiner la connaissance des enjeux du territoire pour mieux cibler les opérations de réduction de vulnérabilité.	• Informer les propriétaires et entreprises des obligations réglementaires ; préconiser la réalisation de diagnostics de réduction de la vulnérabilité.
<i>D.4-12 Améliorer la conception et l'organisation des réseaux de manière à diminuer leur vulnérabilité et augmenter leur capacité de résilience, en association avec les différents opérateurs (axes de circulation, transport et distribution d'énergie, traitement et adduction en eau potable, traitement et évacuation des eaux usées, transports routiers et ferroviaires, distribution de denrées alimentaires)</i>			• Poursuivre et compléter, le cas échéant, la réalisation des diagnostics et aider à la mise en place des travaux recommandés dans les diagnostics lorsque cela est possible. • Produire des guides de préconisations de réduction de la vulnérabilité pour les différents usagers (particuliers, entreprises, agriculteurs, commerces...).
E - Gestion des capacités d'écoulement et restauration zones d'expansion de crue			
<i>D.5-1 Améliorer la connaissance et la compréhension du fonctionnement des têtes de bassin hydrographique et renforcer leur préservation.</i>	E.1. Préserver les ZEC et optimiser leur potentiel pour ralentir la dynamique des écoulements.	E.1.1. Favoriser la rétention dynamique des écoulements par la gestion, la préservation et la protection des espaces de mobilité, des zones d'expansion de crue et des zones humides.	• Communiquer sur les ZEC et la préservation des zones humides, en valorisant les études et en organisant une journée de sensibilisation auprès du public et des élus.
<i>D.5-2 Favoriser la reconquête de zones naturelles d'expansion de crues ou de zones inondables après les avoir répertoriées.</i>			• Accompagner le suivi de la transcription des ZEC dans les documents d'urbanisme communaux.
<i>D.5-3 Promouvoir le ralentissement dynamique naturel dans les bassins versants (zones humides, talus, haïes [...]) à l'échelle d'entités hydrographiques cohérentes permettant de faciliter l'infiltration et la rétention des eaux dans le sol en s'assurant de la non augmentation des risques en amont de ces aménagements</i>			• Sensibiliser les agriculteurs aux mesures de ralentissement des ruissellements à l'échelle des parcelles : élaboration d'un guide des bonnes pratiques et actions de sensibilisation sur l'intérêt de limiter le ruissellement et l'érosion des sols.
<i>D.5-6 Gérer et entretenir les cours d'eau. [...]</i>		E.1.2. Veiller à un entretien global, cohérent et planifié des cours d'eau.	• Veiller à un entretien global, cohérent et planifié des cours d'eau au travers des contrats de rivière, PPG, SAGE, etc.

F - Ouvrages de protection			
D.6-5 Dans le cadre de l'élaboration d'un PAPI et tout autre projet d'aménagement en zone à risque, les collectivités et leurs groupements s'assurent de l'étude de scénarios alternatifs aux actions proposées intégrant une analyse coût bénéfice ou multicritères. [...]	F.1. Protéger des vies humaines par des travaux d'aménagement et garantir une bonne gestion des ouvrages de protection.	F.1.1. Après une analyse globale et multicritères, définir les travaux de protection les plus pertinents.	• Réaliser des travaux d'aménagements acceptés localement, ainsi que techniquement et financièrement pertinents. • Intégrer la connaissance et la prise en compte des enjeux environnementaux dans la conception des ouvrages et des projets
D.6-1 Mener à terme le recensement complet des ouvrages de protection à enjeux.			
D.6-2 Positionner la gestion des ouvrages jouant un rôle de protection, dans une stratégie globale portant sur un périmètre le plus pertinent au regard du bassin de risque et de vulnérabilité du territoire. [...]			

Tableau 13 : Tableau de synthèse des objectifs, dispositions et pistes d'actions de la SLGRI de Mende-Marvejols.

Bibliographie

- Agence de l'Eau Adour-Garonne (2016), *Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Adour-Garonne*, 296p.
- CEREG, Entente vallée du Lot (2009), *Schéma de cohérence pour la prévention des inondations sur le Bassin Versant du Lot. Phase 1 : Etat des lieux et diagnostic de la situation actuelle*, 266p.
- CEREG, Entente vallée du Lot (2009), *Schéma de cohérence pour la prévention des inondations sur le Bassin Versant du Lot. Phase 2 : Identification des sous-bassins les plus sensibles*, 82p.
- CEREG, Entente vallée du Lot (2009), *Schéma de cohérence pour la prévention des inondations sur le Bassin Versant du Lot. Phase 3 : Propositions d'orientations*, 59p.
- DDT Lozère (2010), *Rapport de présentation du PPRi de Mende*, 43p.
- DDT Lozère (2017), *Dossier Départemental des Risques Majeurs de la Lozère*, 100p.
- DREAL Midi-Pyrénées (2012), *L'évaluation Préliminaire des risques inondations 2011 BASSIN ADOUR GARONNE*, 98p. et Annexes « Volume 7 : Évaluation préliminaire du risque d'inondation à l'échelle de l'unité de présentation du Lot. », 42p.
- DREAL Midi-Pyrénées (2013), *Dossier de consultation - Fiche du TRI Mende*, 3p.
- DREAL Midi-Pyrénées (2013), *Rapport d'accompagnement des cartographies du TRI MENDE MARVEJOLS*, 52p.
- DREAL Midi-Pyrénées (2013), *Annexe 1 au rapport d'accompagnement des cartographies du TRI MENDE MARVEJOLS - Atlas Cartographique*, 41p.
- Institution Adour (2016), *Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI) Territoire à Risque Important de Dax*. Collaboration entre l'Institution Adour, Département des Landes, Agence de l'Eau Adour-Garonne et le Grand Dax, 53p + Annexes.
- SPC Garonne Tarn Lot (2016), *Règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues*, 96p.
- Syndicat Mixte Lot Colagne, Risque et Territoire, Coriolis (2010), *Schéma de Prévention des Inondations (SPI) du bassin versant du Lot Amont - 1. État des lieux*, 143p.
- Syndicat Mixte Lot Colagne, Risque et Territoire, Coriolis (2010), *Schéma de Prévention des Inondations (SPI) du bassin versant du Lot Amont - 2. Diagnostic*, 126p.
- Syndicat Mixte Lot Colagne, Risque et Territoire, Coriolis (2010), *Schéma de Prévention des Inondations (SPI) du bassin versant du Lot Amont – 3. Programme*, 58p.
- Syndicat Mixte Lot Dourdou (2013), *Plan d'Aménagement et de Gestion Durable de la Ressource en Eau - SAGE du Lot Amont*, 232p.
- Val de Garonne Agglomération, Hydrétudes (2017), *Diagnostic du territoire et définition de la stratégie locale de gestion du risque inondation (SLGRI)*, 107p + Annexes.

Liste des annexes

Annexe 1 : Fiche état des lieux du TRI de Mende Marvejols.

Annexe 2 : Arrêté désignant les parties prenantes de la SLGRI.

Annexe 3 : Cartographie des communes à enjeux identifiées dans le SCPI.

Annexe 4 : Zone de compétence du Syndicat Mixte Lot Dourdou au 1^{er} janvier 2014.

Annexe 5 : Tableau complet des zones vulnérables d'après le diagnostic du SPI Lot-Amont.

Annexe 6 : Cartographie du TRI de Mende-Marvejols :

... Évènements fréquents (d'une période de retour comprise entre 10 et 30 ans).

... Évènements d'occurrence moyenne (généralement d'une période de retour comprise entre 100 et 300 ans).

... Évènements exceptionnels ou « extrêmes » (d'une période de retour de l'ordre de 1000 à 3000 ans).

... Synthèse des surfaces inondables de l'ensemble des trois scénarios.

... Risques d'inondation (superposition de la carte de synthèse avec les enjeux présents dans les surfaces inondables).

Annexe 7 : Présentation du comité des parties prenantes.

Annexe 8 : Compte-rendu de la présentation du projet de SLGRI aux parties prenantes.